

**Séance du vendredi 9 octobre 2020 – Matin**  
**Sitzung vom Freitag, 9. Oktober 2020 – Vormittag**

Présidence : Roduit Yann, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / Eröffnung der Sitzung: 09.10.2020, 09h00

*Ordre du jour / Tagesordnung:*

1. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 7  
*Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 7*
2. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 8  
*Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 8*

1. **Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 7**  
**Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 7**

**Le président (Yann Roduit, membre du Collège présidentiel, PDCVr)**

Mesdames, Messieurs les Constituantes et Constituants, chers collègues du Collège présidentiel, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames les collaboratrices de la Constituante, Mesdames, Messieurs les interprètes et membres du personnel technique, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, Mesdames, Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de canal9,

Je souhaite vivement que votre nuit fut paisible. Dans tous les cas, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième journée de la session du mois d'octobre pour ces travaux législatifs. Je vous souhaite à nouveau un travail fructueux durant cette journée avec des débats nourris et constructifs. Je vous invite, si ça n'est pas déjà fait, à vous connecter au moyen de votre carte de Constituant.

Vous dire d'ores et déjà que la journée sera dense en matière. Son déroulement sera le suivant : nous allons bien évidemment poursuivre les travaux concernant la Commission 7, à savoir les 2 derniers blocs. Nous traiterons ensuite de la Commission thématique 8, viendra alors la motion d'ordre de Gerhard Schmid, puis le concept de consultation de la Commission de participation citoyenne sur laquelle vous serez appelés à voter. Enfin et autant que faire se peut, nous traiterons de la Commission thématique 9.

Pour entrer immédiatement dans le vif du sujet, je vais d'ores et déjà donner la parole aux 2 rapporteurs de minorité en relation avec le bloc 4 en considérant que le rapporteur de la Commission s'est déjà exprimé hier, ainsi que le rapporteur de minorité Pierre Darbellay.

Monsieur le constituant Florian Evéquoz, la parole est à vous.

**Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous, je suis très heureux de vous retrouver ce matin. J'espère que vous avez tous passé une nuit reposante. Et je me réjouis, comme vous j'imagine, de repartir pour une belle journée de débat. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, je présente 2 rapports de minorité, le rapport de minorité MB.4.4 et MB.4.6.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension quant à la durée de mon intervention.

Donc la mesure MB.4.4 pour commencer définit un objectif de représentation pour le Grand Conseil avec une proportion plus ou moins équilibrée d'hommes et de femmes.

Si on reprend depuis le début, quelle est la situation du Grand Conseil en Valais ? Alors vous me connaissez, je suis quelqu'un qui aime les chiffres et les algorithmes, parfois on me reproche que tout ça est un petit peu trop compliqué, ça me vaut des louanges ou des flagorneries, à la bienveillance variable, mais que je prends toujours sportivement, et je vais aujourd'hui essayer de ne pas être trop compliqué et d'expliquer les choses de la manière plus la plus simple possible. Donc, je vais peut être un peu changer de tactique. Alors, depuis 1970, le Grand Conseil valaisan a connu une augmentation du nombre de femmes en son sein. L'augmentation a d'abord été assez faible puis, on est arrivé au début des années 2000 à environ 20% de femmes au Grand Conseil. C'est à dire que notre Grand Conseil ressemble à ça. On a environ une femme pour quatre hommes au Grand Conseil en 2005, 20,8%. En 2009, on monte à 21,5%, ce qui représente toujours plus ou moins une femme pour quatre hommes. En 2013, changement : on ajoute un homme. C'est à dire qu'on va avoir un rapport d'une femme pour cinq hommes, 15,6% de femmes au Grand Conseil, puis en 2017, on revient à une femme pour quatre hommes au Grand Conseil valaisan. Depuis 15 ans, on a un rapport d'une femme pour quatre hommes au Grand Conseil valaisan, donc 20 % de femmes au Grand Conseil. Depuis 15 ans, le taux de femmes n'évolue plus. Il semble qu'on n'y arrive plus. L'évolution qu'il avait eu dans les années 1970 à 2000 ne

semble pas se confirmer. Si on fait une régression linéaire, on prend l'évolution, on essaie de prédire comment cette évolution va se poursuivre, on prend l'évolution depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui, on essaie de prédire comment ça va se poursuivre, on arrive à une année qui est l'année 2'093, à laquelle on pourrait espérer, selon cette régression linéaire, toutes choses étant égales par ailleurs, que le Grand Conseil comporterait autant d'hommes que de femmes, c'est dans 53 ans. Je pense que je ne serai pas là, je vous souhaite de l'être encore, y a des chances que nous ne soyons tous plus là.

Alors, on n'y arrive pas, on n'y arrive plus, que faire ? Le président du PDC Joachim Rausis disait dans Le Nouvelliste il y a quelque temps en parlant du risque d'avoir un Conseil d'État uniquement masculin, disait, c'est peut-être un problème de culture politique globale en Valais. Je pense qu'il a raison. La question, c'est comment est-ce qu'on résout ce problème de culture politique globale ? Quels instruments mettre en place pour changer cette culture politique ? Eh bien, je vous propose d'écouter une autre personne PDC, une femme du Haut-Valais qui est notre Conseillère fédérale Viola Amherd qui dit ceci : "Moi, en principe, je suis pas une fan des quotas, mais si on avance pas, on doit prendre cette mesure pendant un certain temps, jusqu'on a plus de femmes, alors c'est quelque chose qui n'est pas très beau qu'on doit imposer des quotas mais si on y arrive pas, on doit prendre cette mesure".

Ce que décrit notre Conseillère fédérale, c'est exactement l'esprit de la mesure de la minorité MB.4.4. En principe, on veut pas de quota. Personne n'aime les quotas. Mais si on y arrive pas, on doit se donner la possibilité d'avoir ce mécanisme. Et lorsque l'inégalité est réparée, on peut supprimer le quota parce que personne n'aime les quotas. L'objectif qu'on pose avec la mesure MB.4.4, c'est un objectif d'avoir un taux minimum d'hommes et de femmes au Grand Conseil, si on n'y arrive pas on se donne coup de pouce pour y arriver, la mesure s'active. Pour la prochaine élection on demande à la loi de prévoir un mécanisme pour qu'on atteigne ce taux minimum. Pour la prochaine élection uniquement, si vous lisez attentivement la mesure, cette mesure s'applique uniquement pour la prochaine élection et ensuite elle est supprimée. D'accord ? C'est un point vraiment important, c'est une mesure temporaire. Le but de cette mesure, c'est donc d'être une mesure incitative pour les acteurs politiques et les invite à tout faire par eux-mêmes pour atteindre cet objectif d'un meilleur équilibre hommes femmes et faire en sorte que la mesure n'ait jamais besoin de s'appliquer. Si, malgré ces efforts on y arrive pas, les partis politiques, les acteurs politiques savent 4 ans à l'avance que pour la prochaine élection, dans 4 ans, la mesure va s'appliquer et peuvent tout mettre en oeuvre pour avoir un meilleur équilibre entre hommes et femmes.

Nous sommes dans les débats préliminaires, il y a un chiffre de 40% qui est mentionné dans la mesure, oubliez ce chiffre, le principe, c'est : on veut avoir un équilibre et on se donne les moyens de mettre en place une mesure temporaire. Il y a 2 contre-arguments qu'on entend toujours avec ce genre de mesure, le premier, c'est de dire : c'est contraire à la Constitution fédérale. Alors en 1998, il y a un arrêt du Tribunal Fédéral sur une initiative Uranaise, qui applique le principe de proportionnalité pour évaluer si l'initiative est à même de réaliser son objectif. Et le TF juge que la proposition uranaise n'est pas acceptable car elle ne remplit pas le critère de proportionnalité parce que le quota est permanent. Or, le TF souligne que la limitation dans le temps est un élément-clé. La mesure MB.4.4 rentre parfaitement dans ce cadre. Depuis, il y a également eu une nouvelle Constitution fédérale, il y a également une nouvelle jurisprudence internationale, qui permet le recours à des mesures spéciales temporaires. Le MB.4.4 est une mesure spéciale temporaire au sens de la jurisprudence internationale.

Autre contre-argument, les compétences. L'avantage qu'on a, c'est que 130 pays ont mis en place d'une manière ou d'une autre des quotas de genre et on peut regarder ce qui se passe chez eux et quel est l'impact sur les compétences. Il y a une étude qui a été faite en 2017 en Suède, la Suède a mis en place des quotas depuis les années 90 et cette étude s'intéresse à l'évolution des compétences. Suite à la mise en place de cette mesure, qu'est-ce qu'elle constate ? Elle constate que depuis que la mesure a été mise en place, les compétences des organes élus ont augmenté. Donc, un meilleur équilibre entre hommes et femmes fait augmenter

le niveau de compétences. Ce qui se passe c'est que les hommes élus sont toujours élus. Les hommes élus sont toujours compétents. Les femmes élues sont compétentes et remplacent des hommes qui étaient moins compétents qu'elles. Ce que la minorité MB.4.4 veut pour le Grand Conseil Valaisan, c'est un Grand Conseil qui soit représentatif, qui soit légitime et qui soit plus compétent et je vous encourage à soutenir cette mesure MB.4.4.

Pour la minorité MB.4.6, le pacte de représentation, on en a parlé beaucoup hier de l'importance de la représentation. L'importance que notamment les jeunes soient représentés, les générations au sens large, peut-être les régions. Le pacte de représentation propose de réfléchir ensemble et de permettre à la population de donner les critères qu'elle estime importants pour la représentation du Grand Conseil. Aujourd'hui, le système électoral protège 2 critères : les partis politiques ont des sièges réservés en fonction de leur scores, les régions ont des sièges réservés en fonction de leur taille démographique. Ce que le pacte de représentation propose, c'est que la population puisse dire nous, on aimerait que la génération soit un critère, que cette proposition soit soumise à un vote populaire, toute la population vote pour dire oui, nous estimons que la génération est un critère important et si la population dit oui, les générations, c'est un critère important. alors pour la prochaine élection du Grand Conseil, la loi fait en sorte que ce critère de génération soit également pris en compte. Voilà ce que propose le système de représentation, donner davantage de pouvoir au peuple pour définir comment il entend être représenté par son Grand Conseil, sous quels aspects, selon quels critères cette représentation doit être fournie par le système électoral. Je vous remercie de votre attention. Merci monsieur le président.

Merci Monsieur Evéquoz, je passe la parole à la deuxième rapporteure de minorité Madame Janine Rey Siggen.

**Rey-Siggen Janine, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le Président, chères et chers collègues, je vais dans une seule intervention parler des rapports de minorité B.4.2 et B.4.5, ainsi que des principes B.4.3. Je parlerai dans l'ordre du déroulement des débats.

Mes propos concernent donc le rapport de minorité MB.4.2 sur la méthode de calcul de la répartition des sièges au Grand Conseil. Le Grand Conseil est l'autorité suprême du Canton sous réserve du droit des peuples, avons-nous entendu hier. Qui donc les membres de ce Grand Conseil représentent-ils ? Celles ou ceux qui reçoivent de leur parent la nationalité suisse ? celles où ceux qui habitent tout simplement le Canton, qui y travaillent, qui y paient des impôts ? La répartition actuelle des sièges basée sur la population suisse est dépassé sur plusieurs points. Les membres du Grand Conseil représentent toutes les personnes résidentes en Valais et pas seulement celles de nationalité suisse. Les décisions prises par le Grand Conseil s'appliquent à toute la population et exclure une partie de la population de la règle de répartition des sièges soulève des questions fondamentales de justice et d'équité. Ce n'est pas juste que la répartition ne tienne pas compte de la population étrangère, qui n'a pas eu le droit de vote, qui participe à la prospérité du canton et qui contribue fortement à la vie sociale et associative. Au Conseil National et ce depuis 1848, les sièges sont répartis entre les cantons, proportionnellement à la population résidente totale. Toutes les interventions parlementaires visant à modifier cette base de répartition sont systématiquement rejetées. En définitive, la base de calcul selon la population résidente fait l'objet d'un large consensus. Il est important pour notre Canton de ne plus exclure une partie de sa population. C'est pourquoi, je souhaite que vous acceptiez que les calculs de la répartition des sièges du Grand Conseil se fasse sur la population résidente, comme le défend le rapport de minorité MB.4.2.

Les propos concernent le principe 4.3 qui parle de l'accès aux premiers sièges et de quorum. Cet avis présente la position du groupe Parti Socialiste et Gauche citoyenne. Le quorum actuel de 8% est une manière d'exclure des formations estimées trop petites, ce qui n'est pas juste. En effet, un parti qui n'atteint pas le quorum est totalement exclu de la phase de répartition

des sièges alors qu'il représente bel et bien des électeurs et des électrices. Afin de corriger cependant cette injustice, la Commission souhaite inscrire un seul principe qui rend plus difficile l'accès aux premiers sièges pour une formation, mais qui n'élimine pas une formation qui aurait atteint un certain pourcentage d'électeurs et d'électrices. Ce mécanisme est nécessaire pour éviter une trop grande fragmentation de la répartition proportionnelle des sièges au Grand Conseil. Cet article B.4.3 reste vague à dessein quant au comment le faire. C'est pourquoi un amendement d'Appel Citoyen nous semble plus judicieux afin que ce soit la loi qui règle le mécanisme et non pas la Constitution. En effet, les mathématiques liées à ce calcul n'ont pas leur place dans le texte fondateur. Le Parti socialiste et Gauche citoyenne propose de soutenir l'amendement d'Appel Citoyen sur ce sujet.

Mes propos concernent maintenant le rapport de minorité MB.4.5 sur la parité sur les listes électorales. Lorsque j'étais enfant et que ma mère me répétait pour la x<sup>ème</sup> fois les mêmes règles et que je répondais, un peu agacée, ça va, j'ai compris, inutile de répéter encore. Et elle invariablement me répliquais, tu sais il faut dire beaucoup et souvent, pour qu'il reste quelque chose. Cette phrase me revient au moment de défendre devant vous une fois encore, une fois de plus, le droit des femmes à être entendues sur ce qu'elles souhaitent. Au nom de ce principe de répétition hérité de ma mère, je vous rappelle que l'égalité votée en 81 n'est toujours pas en place. Au nom de ce même principe de répétition, en pensant cette fois ma fille, je vous rappelle que depuis 50 ans, les femmes sont reléguées dans une salle d'attente à guetter le moment où il leur sera permis d'entrer dans ce lieu où tout se passe et de prendre enfin naturellement la place qui leur est due. Je ne vais pas épiloguer sur ce que chacun et chacune ici, en toute honnêteté, se doit de reconnaître, à savoir que le rôle des femmes en politique est essentiel, qu'il est nécessaire, urgent et juste qu'elles puissent participer à part égale à la gouvernance des collectivités. La société est composée pour moitié d'hommes et pour moitié de femmes. Pour quelle raison les listes électorales ne seraient-elles pas simplement le reflet de cet état de fait ? Qu'est-ce qui empêche certaines femmes et certains hommes d'adhérer à un principe aussi élémentaire ? Quelles seraient les pertes pour cette moitié masculine de l'humanité qui détient le pouvoir, mais aussi quels seraient les bénéfices pour la société tout entière si cet article était inscrit dans la nouvelle Constitution ? Il est vrai que si des listes électorales se mettaient à ressembler à la société en comportant autant de noms de femmes que d'hommes, les premières places deviendraient chères pour vous ici messieurs, mais quel confort pour les électeurs et des électrices qui auraient la liberté de choisir des hommes et des femmes au sein même de leur formation politique. Aujourd'hui, celui ou celle qui veut respecter une représentation équitable de genre doit souvent chercher la femme dans un autre parti, au risque de trahir ses opinions politiques et ne me dites pas que cela ne changerait rien. Cette option bien entendu assortie d'un devoir pour les partis qui devront apprendre à travailler en amont pour préparer des candidates avec le même soin et la même ardeur qu'ils ont mis depuis si longtemps à préparer leurs candidats. Actuellement, tout le monde le dit, les partis politiques peinent à se renouveler, cette nouvelle obligation leur permettrait de renflouer leurs troupes, tout en élargissant intelligemment leur réseau.

Chaque électeur, chaque électrice souhaite voter pour quelqu'un qui défendra ses idées, mais il y aura toujours des femmes qui préféreront choisir une femme pour les représenter, même si elle n'est pas de son parti. C'est donc au risque de perdre une partie de l'électorat féminin que vous refuseriez de franchir ce pas vers le quota de liste, au risque de passer à côté d'excellentes candidates potentielles que vous vous obstineriez à ne rien changer à ce système politique conçu par les hommes et pour les hommes.

Le quota de listes exige des partis un vrai changement de regard et de fonctionnement. Il n'admet plus le pis-aller de la femme alibi, de celle que l'on va chercher au dernier moment pour se donner bonne conscience.

Entendez-moi bien, nous ne quémardons pas un traitement de faveur. Nous sollicitons seulement un traitement égalitaire. Le quota de listes exige des partis qu'ils repèrent de loin leurs candidates, qu'ils les forment et qu'ils les présentent avec au moins autant de ferveur et de

conviction que leurs colistiers masculins. Il s'agit avec cet article de donner une puissante impulsion à la parité sur les listes et si d'aventure, dans quelques années, nous nous retrouvions avec autant d'élus que des élues, la société en sortirait à coup sûr gagnante et grandie. Peut-être verrions-nous alors surgir des propositions de lois plus équitables, par exemple, face à la violence faite aux femmes, aux adolescentes, aux filles de ce pays. Les femmes pourront défendre elles-mêmes les changements et les aménagements de la société qu'elles estiment nécessaires à leur vie.

Dans le récent film de Cilette Cretton, que je vous invite vivement à voir, la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss rêvait de voir autour de la table du Conseil des couples pour représenter les partis et au Conseil des États, des couples pour représenter chaque Canton. J'aimerais que ce rêve devienne réalité. Alors oui, je défends les quotas et non, ce n'est pas un gros mot. Je défends les quotas, non contre les hommes, mais d'abord parce qu'il s'agit de réparer une longue injustice et ensuite parce que j'ai la conviction qu'une meilleure gouvernance de nos sociétés ne sera possible que dans la complémentarité la plus absolue.

Au nom de ce même principe de répétition, mais en pensant cette fois à ma petite fille, je vous recommande donc de soutenir la proposition du rapport de minorité MB.4.5 qui préconise que chaque liste électorale doit comporter un nombre égal d'hommes et de femmes ou, à défaut, l'amendement Parti Socialiste, Grand Conseil, qui est de garantir une représentativité de genre sur les listes électorales à hauteur de 40% et encore le rapport de minorité préparé par monsieur Florian Evéquoz. Je vous remercie de votre attention.

### **Casays Patricia, membre de la constituante, PDCVr**

Chers membres du Conseil présidentiel, chers collègues, je vais vous parler sur la représentation des genres.

Permettez-moi de prendre la parole en tant que femme pour exprimer une vision plurielle sur la question si chère à Monsieur Evéquoz, mais sans doute, partagée par de nombreux Constituants. Nous vivons dans un Etat de droit privilégié, chacun/chacune jouit des mêmes droits et peut tracer son parcours librement. À mon sens, ce qui est problématique aujourd'hui, ce n'est pas le droit ou les règles, mais l'Etat de fait, la culture sociétale. Savoir laisser sa place n'est pas qu'une question juridique, c'est une question humaine. Je vais prendre peut-être un exemple, celui de Marianne Maret, c'est grâce à sa volonté, son investissement sans relâche, et au fait qu'elle était déterminée. Ainsi, elle a pu poursuivre sa carrière politique et être élue au niveau fédéral.

Dès lors, notre objectif à tous et de promouvoir la femme, mais c'est à elle qu'il appartient de décider de la place qu'elle souhaite prendre et la place qui l'épanouira. Vous voulez un Etat de fait, laissez votre place, donnez l'exemple. Cela est préférable qu'une artillerie de règles. Je vous remercie de votre attention.

### **Rouiller Dessimoz Léa, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, j'aimerais faire un petit exercice mathématique exemplatif pour illustrer la thématique de la représentation des genres : la Constituante et le Grand Conseil, comme l'a fait mon collègue Florian Evéquoz. En 2018, il y avait 38,9% de candidates pour la Constituante, nous comptons lors de l'assermentation des Constituantes et Constituants 33,1% de femmes en notre sein. Le groupe des Verts et Citoyens avait, lors du dépôt des listes de la constituante, 47 femmes et 32 hommes. Rapport: 1,1 femmes, pour 1 homme. Le 25 novembre 2018, nous étions 6 élues féminines et 4 élus masculins, rapport 1,5 femmes pour 1 homme. En 2017, il y avait 27,2% de candidates pour la députation du Grand Conseil. Elles étaient 19,2% élues.

Je ne vais pas allonger mes explications chiffrées, en présentant mes excuses à mon professeur de mathématiques, qui appréciait les statistiques et les probabilités. Je tiens juste à faire cette constatation mathématique. Plus il y a de candidates, plus il y a d'élues, simple question

de probabilité. Dans notre système politique, ce sont les partis qui fournissent des candidats et candidates et les soutiennent dans leurs diverses campagnes. Il n'est par conséquent pas aux femmes de demander de s'engager, mais bien aux partis d'aller chercher, motivé, et promouvoir les candidates.

Je tiens à souligner que je rejoins la Constituante Marie Zuchuat quand elle affirmait hier qu'il est nécessaire que la société change en entier, pas que la politique, cependant, la société n'est-elle pas en partie le reflet des volontés des autorités politiques et donc, si les autorités politiques modèlent la société, cela veut quand même dire que ce sont là majoritairement des hommes qui la construisent selon leurs normes. De plus, la politique masculine est ancrée dans notre société, car la société elle-même est tournée vers le masculin. La volonté de changement doit venir des deux côtés. Nous avons la possibilité aujourd'hui de le faire. Lorsque certains partis se plaignent de ne pas trouver de femmes candidates, ont-ils vraiment essayé ou font-ils seulement semblants? 50,44% de la population valaisanne est féminine. Prétendre que l'on n'arrive pas à trouver des candidates me semble un petit peu malhonnête. Ne dit-on pas souvent que quand on veut, on peut. Je vous demande donc de soutenir les amendements qui soutiennent la représentativité des femmes en politique. Merci de votre attention.

### **Blanc Jacques, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Oui, bonjour, comme déjà dit hier, je vais intervenir concernant le point MB.4.4 et MB.4.5 du rapport de minorité. Monsieur le Président, Madame, Monsieur, chers collègues, dans leurs rapports de minorité, les signataires ont très clairement expliqué leurs préoccupations et démontré que les dispositions ad hoc, semblent illusoire pour parvenir rapidement à une relative parité entre les hommes et les femmes siégeant au Grand Conseil. Simultanément, ils ont formulé des propositions susceptibles de conduire à un équilibre entre des représentations féminines et masculines. La première question qui se pose pour beaucoup d'entre nous, c'est de savoir s'il est pertinent de vouloir une représentation paritaire. Est-ce que c'est vraiment nécessaire ?

A ce propos, je relève 5 points. En politique, la recherche de solutions passe obligatoirement par des délibérations. On en est ici la preuve évidente. Cela étant, si tous les intervenants concernés proviennent du même horizon, les débats seront forcément moins riches que lorsqu'ils sont alimentés par des expériences, par des vécus de personnes issues de milieux différents.

Je précise que l'expérience de cette diversité, qui a d'ailleurs été évoquée hier par la Commission 7, dans son rapport, pour faire état de la pertinence du cumul des fonctions entre le Grand Conseil et le Conseiller communal. Donc l'expérience de cette diversité, à titre personnel, je l'ai vécue au sein d'un Conseil communal à Ayent durant 12 ans. Cette expérience m'a conforté dans l'idée que la pluralité des genres, des parcours professionnels, des expériences personnelles apportent un débat, un enrichissement inestimable et conduit à des décisions forcément plus pertinentes que celles qui seraient retenues par un collègue uniforme. Cet élément d'enrichissement est revenu hier à plusieurs reprises également pour argumenter la pertinence de 135 élus au Grand Conseil. Je relève aussi que lorsque des femmes se sont retrouvées majoritaires au Conseil Fédéral, c'est à ce moment-là, que la décision historique de sortir du nucléaire est intervenue. Cette décision, qui à moi me semble témoigner d'un réel souci des générations futures et d'un authentique courage. Cette décision a été saluée par le peuple suisse qui a validé ce choix. Je note aussi que notre Canton n'a eu qu'une seule Conseillère d'État depuis que l'éligibilité des femmes est en force. Ailleurs en Suisse, la représentation féminine est quasi permanente et parfois majoritaire. Je pense ici au canton de Vaud en ce moment. Je relève enfin qu'aujourd'hui, il y a davantage de femmes que d'hommes inscrites dans nos universités et qu'elles s'épanouissent aussi dans des professions techniques et scientifiques qui, jusqu'ici, étaient plutôt l'apanage des hommes.

Ces 5 circonstances que je viens d'évoquer m'amènent à considérer qu'il est pertinent de vouloir une représentation paritaire. L'autre question qui est formulée par certaines et certains

d'entre nous est de savoir si cette parité doit être inscrite dans notre future Constitution ou si on pourrait se limiter à la mentionner dans une loi à venir.

A ce propos, je vous rappelle qu'en 2019, ces chiffres ont déjà été donnés, les femmes représentaient 50% de la population valaisanne, grosso modo et au Grand Conseil, elles étaient 25 à siéger, à savoir 19%.

Si on analyse la composition du Grand Conseil depuis que les femmes y sont éligibles, on constate que le pourcentage des élues était de 5% en 1973 quand elles ont pu entrer dans ce cénacle et qu'il n'a jamais été plus élevé que 21,5% pour 50% de population, ce 21,5% qui était acquis durant la législature 2009-2013 avec 28 élues sur 130. Si de tels équilibres subsistent au Grand Conseil après un demi-siècle de participation des femmes au scrutin, il est manifestement un problème politique que ni les partis ne veulent ou ne peuvent résoudre, ni personne ne semble pouvoir le faire. Dès lors, la preuve est faite qu'à défaut d'une disposition constitutionnelle spécifique, il est à craindre que la juste représentation des genres devra encore attendre bien longtemps. Or, ce déficit de parité est manifestement préjudiciable à notre Canton et à son image.

On arrive à la conclusion, la composition du Grand Conseil devrait refléter la composition de la population, comme l'a dit hier Monsieur Caloz dans une de ses interventions. L'analyse de l'évolution de la présence féminine au sein du Grand Conseil confirme la permanence d'une sous représentation des femmes et démontre la pertinence de mettre en oeuvre ces dispositions particulières. Ces fameuses dispositions particulières MB.4.4 et MB.4.5 permettent effectivement de remédier aux problèmes résultant du déséquilibre des genres, tout en laissant de bonnes marges de fluctuation et une grande souplesse d'application et ça c'est important, je crois que c'est pas quelque chose de rigide, de gravé dans un pacte, à titre définitif. Donc, les listes déposées doivent approcher la parité entre hommes et femmes. On doit l'approcher, on impose pas cette parité. Et lorsque le seuil des 40% des genres n'est pas atteint lors d'un scrutin, le résultat de cette élection est validé, il est acquis, mais une mesure corrective doit être mise en oeuvre pour l'élection suivante, de sorte à permettre d'arriver à approcher cette parité, et cette mesure est temporaire et elle correspond à la notion de proportionnalité raisonnable qui a été évoquée tout à l'heure par monsieur Evéquo et qui ressort de la jurisprudence du Tribunal Fédéral. Je vous remercie de m'avoir écouté. Je vous invite à approuver les 2 propositions minoritaires. Et juste une parenthèse pour les francophones. Je regrette que mon collègue Jean Bonnard, qui partage avec Jean Ferrat le prénom et le type de moustache, ne soit pas en mesure aujourd'hui de nous interpréter *la femme est l'avenir de l'homme*. Il est en fait effectivement un peu enrôlé aujourd'hui. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Blanc pour cette intervention. J'aimerais rappeler ici la nécessité de respecter les 5 minutes dont nous disposons. Vous savez quel ordre du jour nous attend aujourd'hui. Merci d'ores et déjà, pour votre bienveillance.

### **Favre Florent, membre de la constituante, PDCVr**

Monsieur le président du Collège présidentiel, Monsieur le président de la Commission numéro 7, chères et chers collègues, pour la fin de ce bloc 4, je vais vous présenter la position du groupe PDCVr au sujet du mode de répartition des sièges au Grand Conseil, ainsi que de la question du quorum. Or, selon tout d'abord le mode de répartition des sièges consacré par le principe D.4.2. le groupe PDCVr n'a à ce stade pas d'avis définitif quant aux deux solutions proposées qui possèdent les deux leurs avantages et leurs défauts.

Néanmoins, après une réflexion personnelle, il me semble qu'une troisième solution pourrait être trouvée lors de la lecture 1 qui prendrait en compte non pas la population résidente, non pas la population suisse, mais le nombre d'électeurs. Cela ferait sens dans la mesure où ce sont, par définition, les électeurs qui élisent, respectivement, qui peuvent être élus au Grand Conseil. D'ailleurs, si l'on se fie aux termes du rapport, cette solution se pratique déjà dans le Canton de Bâle-Campagne.



Néanmoins, en l'état, le groupe PDCVr soutiendra la majorité de la Commission. C'est-à-dire la prise en compte de la population suisse qui consiste au final à maintenir la situation actuelle.

Concernant ensuite la question du quorum légal qui est lui consacré par le principe B.4.3, le groupe PDCVr a déposé un amendement visant à biffer ce principe. Notre amendement doit en réalité être compris dans le même sens que l'amendement déposé par le groupe SVPO, à savoir que le principe d'un quorum doit être maintenu, ce dernier devant être précisé par la loi. Dans un système avec de grandes circonscriptions, qu'il soit proportionnel ou bi-proportionnel, le quorum dit naturel ou mathématique, qui correspond au pourcentage que chaque parti doit attendre pour avoir un siège garanti est très faible, pour se situer parfois en dessous de 5%, voire en dessous de 3 %. Le risque est alors d'avoir un morcellement du Parlement avec les micropartis qui co-existeraient, ce qui pourrait poser des problèmes pour la formation des groupes, l'organisation des débats, la formation des commissions, etc., même si le Grand Conseil doit représenter au mieux l'entier des sensibilités politiques de la population, un certain équilibre doit être trouvé. Cet équilibre, se fait justement par l'instauration d'un quorum légal et c'est pourquoi nous devons maintenir le principe de ce dernier, en ce sens, celui-ci doit être défini comme aujourd'hui par la loi et non par la Constitution. À défaut, toute modification du quorum devrait obligatoirement passer par un référendum obligatoire, ce qui n'est pas souhaitable. Enfin, la solution de la Commission qui consiste à instaurer une sorte de quorum variable et au gré de la taille de chaque circonscription, nous paraît pas être satisfaisante, car trop obscure en l'état au niveau de ses réelles implications pratiques. Le groupe PDCVr vous enjoint donc à soutenir notre amendement et, à défaut, l'amendement déposé par le groupe SVPO. Je vous remercie de votre attention.

### **Rochel Johan, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Geschätzte Kolleginnen, Geschätzte Kollegen, chères collègues, chers collègues, j'aimerais parler d'un des sujets qui est fondamental dans ce bloc 4, c'est cette question des quotas, vous me direz encore les quotas. J'aimerais aller au bout d'une des questions qui est l'opposition entre les quotas et la compétence. Dans quelques minutes la majorité, petit espoir, peut-être une toute petite majorité va certainement refuser les amendements de la minorité parce qu'ils pensent que les quotas sont opposés aux compétences, ils pensent que là où il y a des quotas y a pas de compétence, et j'aimerais aller contre cette idée. J'ai fait souvent cette expérience, ça fait 15 ans que je passe une bonne partie de ma vie en Suisse alémanique, du côté de Zurich, et je suis souvent un quota. Quand on m'invite à rejoindre un comité ou une association, c'est parce qu'on cherche un romand et si en plus le romand il peut venir à des séances le soir à Zurich, perfekt, ça arrive assez peu souvent. Et au début, j'avais une réaction qui était très très critique, je regardais qui était déjà dans le comité de cette association, je me disais mais attends, là je suis le seul romand. Ça veut dire au qu'au fond, on s'en fout un peu de mes idées, de ce que j'amène, de ce que je pourrais éventuellement apporter comme projet pour cette association. L'important, c'est juste d'avoir un romand pour dire qu'on en a un. Pendant la séance de comité, vous avez la parole une fois et puis après, on vous trouve sympathique à l'apéro, on vous fait deux trois gags clichés, en plus, si vous êtes Valaisan, vous prenez le double de clichés, et puis ça s'arrête là.

Et la question qui se pose, c'était : est-ce que j'ai bien fait au début de refuser de participer à ce genre de comités ou d'associations ?

Maintenant, je fais un peu différemment, je regarde pas tout de suite qui est dans le comité, je regarde d'abord quels sont les buts de cette association ? Qu'est-ce qu'elle a comme vision ? Quelle est son idée générale ? Et c'est là qu'on va trouver l'ambition, quand c'est une bonne association suisse à mon avis, de représenter l'entier du pays. On dit dans notre comité, si on veut être une association nationale, il faut des représentants de Suisse romande, des différentes régions de Suisse alémanique, il faut un ou une Tessinoise, il faut quelqu'un des Grisons et là on a un vrai projet suisse, on a un projet qui est fort, il est fort parce qu'il représente

l'entier du pays et il est fort parce qu'il est divers. Et les associations qui font ce genre de démarches ont compris que la force venait de la diversité, c'est parce qu'on amène des gens qui ont des opinions différentes, qu'on va avoir quelque chose d'intéressant. Et depuis, quand il y a une demande qui vient et que ce genre de comités a ce genre de vision, alors j'essaie d'accepter parce que je me dit voilà, être en romand à Zurich, c'est aussi l'opportunité de contribuer à ce genre d'association.

Qu'est-ce qui se joue là en termes de compétences ? Où sont les compétences ? Les compétences elles sont doublement là, elles sont là quand le comité recherche des membres. C'est fou cette idée de partir vu que je suis un Romand, on me cherche parce que je suis un romand, c'est l'objectif de l'association. Donc c'est absolument clair qu'on me cherche en premier lieu parce que je suis un Romand, mais pas exclusivement, être un Romand, c'est une des conditions nécessaires, il y en a d'autres, Parmi les Romands disponibles, ils cherchent ceux qui sont les plus compétents, ceux qui ont les idées les plus adéquates pour défendre les lignes de l'association. Il y a pas d'opposition entre représenter quelque chose qui est en ligne avec la perspective générale de l'association et cette idée de compétences. Et deuxième endroit où les compétences sont, et des fois on les voit pas parce qu'elles sont trop visibles, être Romand, c'est une compétence.

On amène un certain bagage. On amène une expérience, on amène un vécu. Quand vous êtes Romand en Suisse, vous savez ce que c'est d'être dans la minorité. Vous avez un bagage culturel, vous parlez une langue, vous connaissez certains façons de faire, vous avez certaines expressions, certaines pratiques. Et ça, c'est une compétence, quand vous l'amenez dans un comité ou dans une association qui est présente au niveau national, vous enrichissez cette association. Et là je pense qu'on doit être extrêmement clair, y a 2 endroits où sont les compétences, dans les compétences que vous-même vous amenez en tant que candidat et candidate, et dans simplement votre bagage en tant que Romand. Je vous fais un exemple plus local, en tant que Montheysan qui fait de la politique valaisanne, vous amenez le même genre de compétences. Les gens qui habitent à moins de 30 km de Sion perçoivent pas ça. Je suis sûr que mes collègues Haut-Valaisans connaissent ça très bien, vous êtes éloignés des réseaux naturels politiques de Sion. Vous voyez pas les gens sur le marché, vous voyez pas les gens au bistrot et c'est d'amener cette compétence, qui est simplement liée à votre vécu, de l'amener quand vous venez faire de la politique à Sion, vous enrichissez les choses et c'est là que c'est extrêmement important.

Donc, si vous me suivez, ce même raisonnement où il n'y a pas de contradiction entre la représentation et les compétences s'applique aux autres critères. C'est simplement une histoire de perspective. Est-ce que vous regardez l'objectif général qui est celui de la diversité et de la juste représentation des choses, ou est-ce que vous regardez le niveau individuel qui est là la recherche de compétences ? Dans ce cadre général, je vous invite à soutenir les 2 amendements de la minorité. Ils permettent de poser ce cadre général. C'est ça notre travail, de poser le cadre général et, dans ce cadre général, on cherche ensuite des gens. Merci beaucoup pour votre attention.

Merci Monsieur Rochel. Monsieur le Constituant Pierre Schertenleib.

**Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le président, chères et chers collègues, je parle ici au nom du groupe PS Gauche citoyenne pour défendre l'amendement D.4.7.

Le Grand Conseil se compose d'un nombre égal d'hommes et de femmes élus lors de scrutins séparés.

Il faut le répéter encore, les droits politiques des femmes au niveau cantonal valaisan sont acquis depuis 50 ans et au niveau fédéral depuis février 1971. L'égalité ou la parité n'a pas

suivi l'acquisition des droits politiques. Je me rappelle que dans les années 90, mon épouse a eu besoin de ma signature pour pouvoir ouvrir un compte à son nom auprès de la Banque Cantonale. Et depuis, si certains progrès ont été faits, l'on attend toujours, entre autre, l'égalité salariale, la disparition du plafond de verre, etc.

En ce qui concerne la politique, on ne fait actuellement pas mieux qu'un peu moins de 20% d'élues au Grand Conseil alors que la population féminine du Canton dépasse les 50%. Ce problème est paraît-il reconnu par l'ensemble des partis. Il ne faut pas négliger la sous-représentation féminine en tentant presque partout, mais aucune solution concrète quelle qu'elle soit ne trouve grâce auprès d'une majorité. Il suffit de voir ce qui s'est passé ici jusqu'à maintenant. Parité, quotas, égalité font toujours surgir les crucifix et les têtes d'ail, comme pour contrer les vampires. En ce qui concerne les arguments évoqués, c'est toujours la même litanie de la mauvaise foi au bal des hypocrites. Petit florilège : il faudrait que les femmes s'engagent plus. aient envie vraiment de faire de la politique, comme si on avait affaire à des suffragettes pusillanimes qui s'épanouissent finalement mieux en faisant le ménage.

Il faudrait solliciter les partis et les responsabilités et non les obliger dans la Constitution de leurs listes, autre manière de noyer le poisson.

Il y a ensuite le problème de la qualification des candidates, sous-entendu qu'on pourrait ne pas pouvoir élire un homme compétent à la place d'une femme qui l'est moins. Les femmes aspirent à être élues pour leurs compétences et non pour leur genre. Très bien, alors pourquoi y a-t-il si peu d'élues à moins de sous-entendre que 19,3% correspond à la proportion de femmes compétentes en Valais, dignes de siéger au Grand Conseil. Et quand ce sont des femmes qui reprennent le refrain, nous voulons être élues pour nos compétences, on patauge alors en plein syndrome de Stockholm.

Après cela revient à dire que les quotas de genre dévalorisent les femmes. Et alors ? il y a bien des quotas pour les régions linguistiques, ceci dit et sans vouloir offenser personne. Introduire des quotas de résultat serait une limitation du choix populaire, vous vous rendez compte, si jamais le peuple voulait élire un Parlement 100% féminin, ce serait pas possible. Passons déjà 50% quitte à limiter l'expérience pour 3 ou 4 législatures par exemple. Si l'on introduit des quotas de genre, alors c'est la porte ouverte à des quotas de toutes sortes. Pourquoi pas des quotas de catholiques, le divorcés et de chasseurs etc. ? À cela, nous répondons que, outre l'existence de quotas régionaux déjà mentionnés, on se doit de commencer par trouver une solution à l'inégalité la plus criante. Il sera temps plus tard de se pencher sur d'autres. Bref on pourrait continuer encore longtemps. Le problème n'est pas qu'il n'y a pas de solution à la sous-représentation féminine mais qu'on n'en veut pas. Le statu quo convient parfaitement à la courte minorité masculine et dans 50 ans, pour les 100 ans du suffrage féminin, on aura peut-être résolu la question du sexe des anges mais pas le problème de la sous-représentation des femmes au Grand Conseil. Nous ne nous résignons pas et nous ne voulons pas que nos filles et petites filles subissent ce même état de fait.

Le groupe PS Gauche citoyenne propose donc face à cette injustice qui n'a que trop duré une solution qui a le mérite de la clarté, de la simplicité, de l'absence de compétition entre hommes et femmes et de l'arrêt des calculs d'apothicaire. Et il ne s'agit en fait même pas de quota puisque le système défavorise aucune candidature en procédant à 2 élections séparées, comme actuellement pour les députées et députés et les suppléantes et suppléants. Les listes ne sont pas concurrentes. Après toutes ces années de combat des femmes pour l'égalité, portées notamment par la doyenne des femmes de cette assemblée, n'écrivons pas cette Constitution les yeux rivés sur le rétroviseur, mais faisons pour une fois preuve d'audace et nous pourrons regarder fièrement les générations qui viennent en disant nous l'avons fait, plutôt que de raser les murs en se disant une fois de plus on l'a échappé belle. Neuchâtel a raté le coche à 2 voix près en 2019, faisons mieux. Nous sommes conscients du fait qu'il est juridiquement possible que pour assurer la constitutionnalité de cette proposition, il faille lui adjoindre une limitation dans le temps. Nous vous proposons de voter sur le principe et ce sera ensuite à la Commission de prendre les

avis nécessaires. Le Grand Conseil est composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes élus lors de scrutins séparés. C'est d'une simplicité biblique. Nous vous remercions toutes et tous de soutenir cette proposition.

Je vous remercie, Monsieur le Constituant Fabian Zurbriggen.

### **Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Sehr geehrter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, die SVP unterstützt den Vorschlag der Kommission, dass die Schweizer Bevölkerung die Grundlage bildet für die Sitzverteilung auf die Wahlkreise. Dann werden wir noch über mehrere Anträge abstimmen, die eine Quote einführen möchten. Die SVPO lehnt diese Anträge ab. Eigentlich geht es ja um die Gleichstellung und um die Gleichbehandlung von Mann und Frau, damit Männer und Frauen die gleichen Chancen haben, wollen sie eine Quote einführen. Eine Quote ist aber eine Diskriminierung und nicht Chancengleichheit. Es ist wichtig, dass Frauen und Männer die gleichen Chancen haben und gleich behandelt werden. Mit einer Quote passiert das nicht, mit einer Quote hat nicht jeder Kandidat und jede Kandidatin die gleichen Chancen, sondern die Chancen stehen je nach Geschlecht unterschiedlich. Es wird aufgrund des Geschlechts diskriminiert. Chancengleichheit heisst, dass es auch möglich sein soll, dass die grosse Mehrheit der Mitglieder des Grossen Rats von Frauen gestellt wird. Vielleicht wird das ja in Zukunft vorkommen. Bei den Wahlen für den Verfassungsrat habe ich lange nach Kandidaten gesucht, nicht nur, dass es schwierig war, Frauen zu finden, die bereit sind zu kandidieren. Es war überhaupt schwierig, Kandidaten zu finden, die bereit waren, sich für dieses Amt zu engagieren. Und das ist auch so bei anderen Wahlen. In dieser Situation, wo es ohnehin schon schwierig ist, immer genug Kandidaten zu finden, noch eine solch grosse Hürde einzubauen, ist realitätsfremd. Es wäre wünschenswert, wenn sich mehr Frauen für ein solches Amt bereit erklären, aber man kann das nicht erzwingen. Heute haben wir an den Universitäten bereits mehr Frauen als Männer die studieren, das war nicht immer so. Und in Zukunft wird die Zahl von berufstätigen Frauen und von Frauen in politischen Ämtern sicher ansteigen. Das geht nun mal nicht von heute auf morgen, es ist eine Frage der Zeit, bis die heutige Situation und an den Universitäten sich in der gesamten Gesellschaft abbildet und sich alte Strukturen verändern. Herr Evequoz hat erwähnt, dass es als temporäre Massnahme legitim sei. Wir arbeiten heute hier aber an der Verfassung und nicht an einem Dekret oder einem befristeten Gesetz. Die SVPO lehnt diese Anträge ab. Besten Dank.

### **Fumeaux Pascale, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président, chers membres du Collège présidentiel, chers collègues, je vais vous parler du soutien aux 2 rapports de minorité. Nous votons aujourd'hui sur une idée qui pourrait changer notre manière de définir les élections cantonales. En effet, en plus d'un critère géographique, comme les districts, les citoyennes et citoyens pourraient proposer un nouveau critère de représentation pour le Grand Conseil. Nous pourrions ainsi élire un Grand Conseil plus proche de la population, plus proche en matière d'âge, plus proche au niveau de la représentativité des secteurs professionnels ou en matière des genres, par exemple.

Ce serait au peuple de proposer un critère qui lui tient à coeur, par exemple celui de l'âge, il le proposerait, puis il serait voté sur son application pour la prochaine élection au Grand Conseil.

Cette façon de procéder, je la connais très bien. Pour être honnête, sans elle, je ne serais certainement pas là pour vous en parler. En effet, la primaire d'Appel Citoyen avait été organisée selon cette méthode de choix. Il y avait tout d'abord un vote sur 3 critères : la parité hommes femmes, la représentativité des âges et la représentation de l'ensemble des communes du district. Ces 3 critères ont d'ailleurs été votés et acceptés à plus de 70%.

La campagne qui s'ensuivit s'en est trouvée complètement changée, changée car l'engagement pris sur la base de ces critères était formel. Il ne s'agissait pas de se donner un

vague objectif qu'on atteindrait plus ou moins bien. Non, c'était un vrai engagement. Au final, nous savions qu'il y aurait parité sur les listes, qu'il y aurait des jeunes, des actifs et des seniors. Nous savions que même les petites communes seraient représentées, tout été garanti.

En tant que candidate dans ce mouvement, je savais que ma candidature allait être prise au sérieux. Je savais que les gens ne me proposaient pas une candidature pour simplement faire monter le nombre de femmes sur la liste. Plus que tout, je savais que j'avais les mêmes chances que mes collègues masculins. Je n'ai pas été la seule d'ailleurs puisque plus de 70 femmes de tout le Valais romand se sont portées candidate comme moi. C'est mon expérience personnelle, mais elle illustre à mon avis très bien les effets positifs de ce système. L'engagement qui est pris envers différents groupes, que cela soit le genre, l'âge, les communes du district ou d'autres critères, fonctionne comme une promesse. Les gens concernés se sentent pris au sérieux, ils ont l'impression d'être reconnus et d'avoir une véritable voix au chapitre. En travaillant à une meilleure représentation de la population valaisanne, nous travaillons à la confiance dans la démocratie. La primaire du mouvement Appel Citoyen a été l'occasion de tester un mécanisme qui permet des élections équilibrées. Les personnes choisies l'ont été pour leurs qualités individuelles et en tant que listes, nous savions que nous représentions au mieux chaque district. Pour le Grand Conseil, nous devrions avoir la même ambition, un Grand Conseil qui représente au mieux la population et dans ce cadre-là, des gens choisis pour leurs valeurs et leurs visions pour le Canton. D'ailleurs, n'oublions pas de rappeler que dans 3 districts, le critère de genre des primaires d'Appel Citoyen a permis de protéger les hommes. Sans les critères plus de femmes auraient été choisies comme candidates. Mais il ne s'agit pas de protéger les femmes à tout prix. Il s'agit de protéger un équilibre, une diversité entre les hommes et les femmes. Et si, dans un futur que j'espère proche, nous n'avons plus besoin de ces critères, alors nous pourrions nous en passer. Si la juste représentation de la population s'ancre petit à petit dans les habitudes, alors nous aurons découvert la richesse de notre diversité. Dans ce cas-là, il sera facile d'abandonner les critères de représentation. Mais le voyage est encore loin et, d'ici à notre arrivée, ces critères nous aident juste à assurer la diversité des élus.

Chers et chères et chers collègues, au nom d'Appel Citoyen, je vous invite à soutenir les rapports de minorités du projet MB.4.4 sur le plafond de 40% pour chaque genre, et le rapport 4.6 sur le nouveau mécanisme de proposition de critères. Donnons mandat à la Commission de poursuivre ses travaux sur ces sujets et demandons lui de revenir avec une proposition concrète à la première lecture. Merci pour votre attention.

Merci Madame Fumeaux, Madame la Constituante Rahel Zimmermann.

### **Zimmermann Rahel, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Liebe Kolleginnen und Kollegen, sie alle wissen es und haben es heute gestern und auch schon an den letzten Plenumsitzungen immer wieder gehört. Frauen sind in politischen Ämtern nach wie vor untervertreten, in der Schweiz, insbesondere auch im Wallis. Die Einführung des nationalen Frauenstimmrechts jährt sich am kommenden Februar zum 50. Mal. Trotzdem bewegt sich nicht viel in Bezug auf die Vertretung der Frauen in der Politik. Es wird Zeit, endlich einen Schritt weiterzugehen. Wir haben heute die Möglichkeit dazu. Mit dem Minderheitsbericht um 4.4 und 4.5 und den Anträgen der PS stehen Ihnen verschiedene Varianten zur Verfügung, um die Repräsentativität unseres Parlamentes zu stärken und die Frauenvertretung zu erhöhen. Ich weiss, sie sind keine Allheilmittel und lösen nicht alle Probleme und Herausforderungen in Bezug auf die Gleichstellung der Geschlechter. Trotzdem sie sind geeignete wirksame Instrumente, um die Geschlechtervertretung im Parlament ausgewogen zu gestalten.

Lassen Sie mich zum Schluss noch etwas anmerken: auch unsere Fraktion, die Fraktion Zukunft Wallis, würde die Vorgaben nicht erfüllen. Schauen Sie sich unsere Fraktion an, wir haben 2 Quotenmänner, unsere Männeranteil liegt nur bei 33%, denn die Vorgaben bezüglich der Geschlechtervertretung gelten für beide Geschlechter. Nichtsdestotrotz werden wir die Anträge mehrheitlich unterstützen und bitten Sie, uns zu folgen. Vielen Dank.

### **Sarrasin Mathieu, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, concernant le principe B.4.1, le groupe VLR soutiendra la Commission. Ce principe n'est pas nécessairement à inscrire dans la Constitution mais, comme nous sommes au niveau des principes, nous estimons qu'il est important de le garder à ce stade. Pour le principe B.4.2, nous soutiendrons le rapport de minorité qui tient compte de la population résidente totale pour la répartition des sièges au Grand Conseil.

Concernant le quorum B.4.3, nous estimons que le quorum actuel de 8% est trop élevé, c'est actuellement le plus haut de Suisse. Il doit être abaissé, comme le demande notre amendement. Il faut aussi éviter de trop fragmenter le Grand Conseil en supprimant totalement le quorum. Nous souhaitons que la Commission formule une proposition sur la suite des travaux

Concernant les principes MB.4.4 et MB.4.5 qui souhaitent l'instauration de quotas, nous pensons que ce n'est pas à ce niveau que nous devons agir. Pour cette raison, nous soutiendrons la Commission.

La proposition du rapport de minorité MD.4.6 sur le changement de critères de représentation pour la prochaine élection du Grand Conseil, cette proposition est suffisamment emberlificotée pour que nous la refusions déjà à ce stade. Nos institutions doivent avoir une base solide et stable, c'est ce qui fait la qualité de celles-ci. Elles ne doivent pas changer constamment au gré des modes ou des humeurs du moment. Notre groupe ne soutiendra pas l'amendement PS-GC, principe D.4.7, qui consiste à faire 2 élections distinctes, une pour les hommes, une pour les femmes, donc potentiellement 2 Grands Conseils. Merci de votre attention.

Merci monsieur Sarrasin, je passe la parole au Constituant Paul Burgener.

### **Burgener Paul, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Herr Präsident, geschätzte Damen und Herren, wenn ich jetzt dieses Trommelfeuer zugunsten der Quoten gehört habe, sind mir schon verschiedene Sachen durch den Kopf gegangen. Ich kann heute, wenn ich bisschen auf meine Erfahrung zurückblicke sehen, dass die Frauen in den letzten Jahrzehnten ganz gewaltig aufgeholt haben in Sachen Ausbildung. Kollega Fabian Zurbriggen hat es vorher gesagt, wir haben heute an den Universitäten Fakultäten, in denen mehr Frauen da sind. Das Bildungsniveau ist ungeheuer gestiegen und ich merke es auch hier, wenn wir hier in der Verfassung oder in der Kommission sprechen und so weiter, wie viele blitzgescheite Frauen dort mitmachen. Die Problematik im Ganzen liegt aber, und das ist meine Meinung, dass wir für eine Quotenfrage die nötigen Rahmenbedingungen in unserer Gesellschaft nicht mitbringen. Ich habe das in der eigenen Familie erlebt. Ich merke das aber auch, wenn ich als Parteimitglied oder Vorstandsmitglied einer Partei auf die Suche von Kandidaten gehe, dass gewisse Frauen effektiv, wenn Sie noch interessiert wären, an den Rahmenbedingungen scheitern, um in die Politik einzusteigen. Eine Rahmenbedingung ist sicher, dass die Kinderbetreuungsmöglichkeiten in der Schweiz und auch im Wallis wirklich erst am Anfang sind. Ich betreue ja in Visp als Gemeinderat die Kita und sehe da, wie es schwierig ist, da in dieses System hineinzukommen und dass nachher noch mit einem politischen Amt zu verbinden. Das ist einerseits vom Finanziellen her und zweitens von der Zeit her sehr sehr schwierig. Und wenn jemand vorher Schweden als Beispiel gebracht hat, dann kann man das wirklich nicht auf das Wallis übertragen, weil in Schweden sind die ganzen Kinderbetreuungssachen und das kenne ich sehr, sehr gut gratis usw., das wird angegeben, man zahlt allerdings dann natürlich bedeutend mehr Steuern. Das ist erstens einmal da nicht. Zweitens müssen wir sehen, wie unsere Fabriken, wie unsere KMU's funktionieren, dass ein Mann da reduzieren kann zugunsten seiner Frau, da tut er sich sehr sehr schwer, einerseits verbaut er sich die Zukunftsaussichten und andererseits ist dann nachher auch die Problematik da, dass dann nachher die Frau immer in einem «Vabanquespiel» ist und hier nicht mitmachen kann. Das dritte und das ist sehr sehr heikel für Frauen, um in der Politik einzusteigen, das ist das ganze familiäre Umfeld. Hier bei meinen

Kolleginnen und Kollegen und das ist sicher nicht repräsentativ, was ich hier sehe, sehe ich, dass sie gestützt werden oder dass sie keine Familien- oder Kinderpflichten haben und sofort, so geht das. Aber wenn sonst einerseits der Ehemann oder dann andererseits auch die Kinder und das darf man nicht vergessen, immer an Mami hängen und sagen, das das das und das geht nicht, warum bist du wieder nicht da? Und bitte unterschätzen Sie ein politisches Amt nicht. Das ist nicht nur Dossiers studieren, das ist nicht nur an Sitzungen zu gehen, sondern es sind besonders auch die repräsentativen Pflichten, die ungeheuer viel Zeit nehmen. Dann bin ich da der Meinung, dass es wirklich recht schwierig ist. Und das jetzt mit Quoten herzurufen, mit dem habe ich ungeheuer Mühe und ich werde dagegen stimmen. Persönlicher Lösungsansatz ist und das hat Rahel Zimmermann vorher gesagt, dass man sich in der Partei im Parteivorstand oder unter denjenigen, die diese Parteilisten zusammenstellen, ganz klar zum Ziel setzen und sich da engagieren muss. Einfach ist das absolut nicht. Aber ich bin persönlich der Meinung, dass das auch wachsen muss, dass die Frauen einander eben mehr pushen können und dann wird das Ziel mit der Zeit erreicht werden. Danke.

Merci Monsieur Burgener, Madame la Constituante Cilette Cretton.

### **Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs, sur cette vision pessimiste émise par Monsieur Burgener, qui tendrait à laisser croire que pour les femmes, cela n'est vraiment pas possible d'accéder à des postes à responsabilités parce qu'elles ont toujours des enfants accrochés à leurs jupes, j'aimerais dire que dans la jeune génération, ça n'est plus tout à fait le cas.

Je suis frappée d'entendre mes collègues d'Appel Citoyen qui sont des jeunes pères pour un grand nombre d'entre eux, souvent, nous dire qu'ils ne peuvent pas participer à une séance parce qu'ils gardent les enfants. Je veux dire ça existe ce genre de choses, et je dis tout simplement que si on avait plus de femmes élues, on aurait certainement des crèches en plus grand nombre dans ce Canton. Mais je n'intervenais pas ici pour parler des genres. Je me réjouis tout simplement du débat qui a lieu tous les 50 ans en Valais et qui est aujourd'hui particulièrement nourri. Et c'est tout à fait remarquable.

Je voulais intervenir sur le point D.4.3, il s'agit des quorums. Et là pour défendre, quand même, une juste appréciation de la volonté populaire. Pour moi, le quorum, c'est permettre de fausser la volonté populaire qui s'exprime par ce que qu'elle s'exprime pour une fraction politique très peu nourrie ou qu'elle s'exprime pour une grande fraction politique, je pense qu'elle doit être respectée et les quorums pour moi, c'est l'antithèse de la prise en compte du vote des citoyens. La Commission qui paraissait, d'après le rapport assez hostile au quorum, nous a mis une formule, donc la formule *afin d'éviter de trop grandes augmentations du Grand Conseil, l'accès aux premiers sièges est rendu plus difficile*. Mais ça, c'est exactement ce qui justifie le quorum de 8% aujourd'hui. Donc, je comprends mal que d'un côté on soit réticent à des quorums et surtout à un quorum aussi absurde que celui qu'on connaît en Valais, et qu'en même temps, on a dit que dans la Constitution une formule qui vise à réinstaurer un quorum simplement par le biais d'une loi plutôt que par la Constitution. C'est dans cet esprit qu'Appel Citoyen vous propose d'indiquer clairement qu'il n'y a pas de quorum et je pense qu'on pourrait très bien vivre comme dans tous les cantons ou on reconnaît la volonté citoyenne en ayant tout simplement pas de quorum qui empêche certaines fractions d'arriver dans les instances publiques. Merci.

Merci Madame Cretton, Monsieur le Constituant Damien Clerc.

### **Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr**

J'ajoute juste un mot, j'avais pas prévu de prendre la parole dans ce débat mais je voudrais dire une chose d'abord, c'est que je me réjouis en fait de la discussion que nous avons aujourd'hui. Je me réjouis parce que nous tendons vers quelque chose de nouveau, nous allons

vers le changement. Et, pour moi, l'important, c'est ouvrir des espaces, ouvrir des espaces où chacun peut prendre sa place et en particulier, puisque c'est l'objet de la discussion, où la femme peut prendre sa place. Hier soir, j'ai dû quitter cette salle avant la fin des débats, on a manqué un vote pour une voix au niveau de notre groupe, ça m'a quand même un petit peu mal, mais je suis rentré parce que j'avais une obligation, et c'était celle de m'occuper de mes enfants, c'était un impératif qui permettait à mon épouse de prendre aussi un autre engagement qui était tout aussi important, qui était le sien, mais qui était tout aussi important. C'est une vraie difficulté de travailler à l'ouverture des espaces pour que chacun puisse prendre sa place, vous comprenez, et il y a toutes sortes de formes de pressions sociales. Moi, je vois très bien les discussions que nous avons avec mon épouse, c'est ah, y a des enjeux, alors qui va, quoi, quand, ou comment, il y a toujours des enjeux.

La seule question qui me vient aujourd'hui, moi, je crois que le monde change, et c'est heureux, on y est, ça avance plus vite que ce qu'on pense aussi. Chez nous, justement l'exemple dans notre école, on a maintenant basculé depuis plusieurs années à une majorité de filles qui font la maturité, on a une majorité de professeurs féminins, et c'est heureux, on voit que les femmes prennent le leadership. Pour moi, c'est une bonne nouvelle, je trouve que c'est très bien. Là où nous devons avancer ensemble et où on va devoir réfléchir encore dans les mois qui viennent, c'est comment créer des espaces pour favoriser la place de chacun, sans introduire des formes de discrimination un peu sournoises.

Je pense que c'est un souci que nous partageons tous, quand on écrit une Constitution et là, je pense qu'on est tous un petit peu frustré parce que souvent, dans les propositions qu'on fait, finalement on aimerait davantage être des parlementaires, parce qu'on aimerait être efficace, on aimerait travailler dans le court terme. Mais comme Constituant, ce qui nous est demandé, c'est une vision à long terme. C'est une vision fondamentale. Comment est-ce qu'on va favoriser l'ouverture de ces espaces sans détruire l'Etat de droit ? L'Etat de droit, c'est extrêmement important. Je terminerai par une petite comparaison qui, je l'espère, va pas me valoir les foudres de certains Constituant, mais c'est une réalité que je vis.

Avec mon épouse, on a essayé de mettre l'accent au maximum sur l'éducation bienveillante. On a dû se former parce qu'on a dû changer de paradigme aussi. Et dans l'éducation bienveillante, ce qui est primordial, c'est d'amener les gens à avancer avec leur conscience.

Donc, si on veut être efficace dans l'éducation, c'est-à-dire avoir des résultats efficaces et rapides, on va être dans le normatif, mais le normatif à long terme étouffe, contraint, oppresse. Tandis que quand on va dans la transformation des consciences, et bien là, on amène des résultats durables et heureux. Il faut pas que les gens se retrouvent ensemble à faire de la politique puis ils commencent déjà par une tension parce qu'il y a eu toute forme d'oppression pour qu'ils soient ici ou là. Il y a des gens qui connaissent aussi la réalité de ce que ça veut dire d'aller chercher des gens pour se mettre sur les listes, d'intéresser les gens à faire de la politique, quel que soit le genre, c'est un travail qui est ardu, qui est difficile.

Et je voudrais juste dire encore une dernière chose par rapport à votre intervention, Madame Fumeaux, pour moi, le modèle d'élections d'Appel Citoyen était révélateur d'un problème. Notre groupe, par exemple, qui est dans une culture politique qui cherche à évoluer, et c'est pas facile de faire évoluer une culture politique, il est quand même arrivé à avoir un groupe qui est plus jeune que le vôtre, plus féminin que le vôtre, sans passer par des algorithmes et des quotas. Et ce qui m'inquiète, c'est si on va trop dans le sens de listes, a priori toujours ouvertes, y a aussi un autre souci que vous devez entendre et qui est, je pense, difficile pour vous, c'est que finalement ceux qui ont été élus dans votre système, c'est des gens jouissant d'une grande popularité, mais la popularité ne nous rend pas forcément populaire. Etre populaire, cela veut dire avoir des gens de tout le peuple, qui nous représentent, qui travaillent ensemble.

Quand on devient trop élitiste, on n'est plus populaire et ça, c'est aussi un vrai problème. Je me méfie du côté trop normatif qui risque de nous empêcher d'être plus vivants, plus libres, plus populaires. Merci.



Merci Monsieur Clerc, Monsieur le Constituant Edmond Perruchoud.

**Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais que nos amis du Haut-Valais ferment leurs micros et m'adresser, et je fais une opération de quotas exclusivement à ceux qui parlent français, hors micro, s'il vous plaît, Monsieur le président. Est-ce que, remarque d'un collègue haut-valaisan, pourriez-vous parler plus lentement, surtout quand vous lisez vos textes. Prenez votre temps, des Haut-Valaisans m'ont dit qu'ils essayaient d'écouter en live, pas avoir la traduction, et avaient de la peine à nous suivre, s'il vous plaît, faites un effort, surtout quand vous lisez.

**Le président (Yann Roduit, membre du Collège présientiel, PDCVr)**

Monsieur Perruchoud, ça n'est pas l'objet du débat. Merci de revenir sur le thème.

**Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

La même chose que les applaudissements tout à l'heure, Monsieur le président, merci beaucoup.

Gute Gründe für mehr Frauen in der Politik. On a parlé de tout et de contrariétés frontales. On parle de diversité, on parle de parité, on parle d'égalité, c'est pas tout à fait la même chose. L'objectif recherché par nous tous ici, pas seulement parler de rapports de minorité, cet un objectif qui est louable, on est tous d'accord avec le constat. Par contre, les instruments qui sont proposés sont inadéquats. Si vous mettez un instrument au forceps, si vous mettez en quotas, ça ne marchera pas et tôt ou tard, ça risque même d'avoir des effets délétères. Et puis aussi autre chose, c'est l'affaire des quotas. On est en train de faire une opposition des hommes et des femmes, pourquoi pas demain des jeunes et des vieux, comme mon chef de groupe faisait remarquer, à l'UDC, on est pas des tout jeunes, et puis vraiment la société risque d'être atomisée. Les propos de notre collègue Paul Burgener sont vraiment pertinents. Il vient avec des solutions concrètes, après avoir fait en constat effectivement pertinent. C'est dans ce sens qu'il faut y aller, c'est pas des solutions artificielles qui apporteront des résultats. Il a été dit par des préopinants, actuellement à l'université, c'est un critère, c'est pas le seul, y a aussi d'autres professions tout aussi louables et remarquables où l'on voit qu'il y a une majorité de femmes qui se profile. Cela est de bonne augure, mais cela démontre, messieurs les hommes, que demain, on risque d'être minoritaires et c'est nous qui risquerons peut-être de demander des quotas, mais là ce serait contraire à mon propos. Juste une petite observation, Madame Cretton, on a échangé tout à l'heure, elle sait ce que c'est que d'être confrontée à un autre candidat, je l'ai subi aussi, mais j'ai réussi à vaincre l'adversité. J'ai une belle-soeur qui était brillante candidate pour le Conseil d'État, docteur en sciences économiques, pressentie pour le Conseil d'État, Marie-Françoise Perruchoud Massi, pour des bas motifs, politiques et non pas de genre, a été évincée. Demain, on risque d'être confronté à une autre situation. Cela étant, la Constitution fédérale prévoit que l'homme et la femme sont égaux en droits.

Pour élever le débat, j'introduis, Monsieur le président, par motion d'ordre, un amendement dans les termes : l'Etat favorise une représentation équitable des genres. Je vous demande tout à l'heure de mettre au vote ma proposition d'amendement. Merci.

**Le Président (Yann Roduit, membre du Collège présientiel, PDCVr)**

Monsieur le Constituant Perruchoud, nous ne pouvons prévoir cette motion d'ordre puisqu'elle ne concerne pas le contenu. Madame la Constituante Monika Holzegger.

### **Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Geschätzter Herr Präsident, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, ich möchte ein Thema aufgreifen, das jetzt hier sehr heiss und intensiv diskutiert worden ist, nämlich die ausgewogene Frauenvertretung. Gleich eines vorweg, ich bin gegen eine Frauenquote und das sage ich hier als Frau, weil als Mann darf man das glaube ich heutzutage nicht mehr sagen, auch wenn Paul Burgener da gewissen Mut gezeigt hat. Wenn ich gegen eine Frauenquote bin, dann bin ich eben gegen dieses Instrument, ich will und möchte eine ausgewogene Frauenvertretung in Unternehmen und in der Politik haben, dazu stehe ich und es ist wichtig, dass dieser kulturelle Wandel, der auch schon angesprochen worden ist, der läuft, der findet statt und wird auch in Zukunft stattfinden. Unsere Aufgabe ist es, diesen Wandel zu begleiten, und das können wir meiner Ansicht nach mit zwei Faktoren tun, nämlich, dass wir Voraussetzungen schaffen, Rahmenbedingungen schaffen, wie Kita's usw. die angesprochen worden sind, dass man Frauen ermöglicht, in Gremien Einsitz zu nehmen. Das zweite ist aber auch die Wertschätzung gegenüber der Vielfalt, Johan Rochel hat das angesprochen. Vielfalt in Unternehmen, in der Politik, das ist ganz etwas Wichtiges und nicht nur in Bezug auf das Geschlecht, auch in Bezug auf Herkunft, auf Kultur, das finde ich persönlich sehr sehr wichtig und diese Wertschätzung, das müssen wir tagtäglich leben, weil es braucht immer zwei Seiten. Es braucht den Arbeitgeber, den Arbeitnehmer, die Parteien, die Politiker, diese Vielfalt schätzen und entsprechend auch handeln. Ich sage es nochmals und das möchte ich sehr deutlich machen, für mich sind Quoten nicht das richtige Instrument, um zu dieser ausgewogenen Frauenvertretung und auch Vertretung von anderen Minderheiten zu kommen. Für mich sind diese diskriminierend. Danke.

### **Evequoq Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Je vous remercie Monsieur le président, je serai très bref. Sur la minorité MB.4.4, comme rapporteur de la minorité, j'aimerais juste amener 2 points, 2 réponses à des arguments qui ont été amenés. Monsieur Perruchoud et Madame Holzegger, ce n'est pas un Frauenquota, c'est pas un quota de femmes, c'est un quota qui protège indifféremment les hommes et les femmes. Je pense que c'est très important de prendre en compte cela, et puis Monsieur Burgener, vous avez dit : la solution, c'est de fixer des objectifs très fermes dans les partis. Je pense que vous avez absolument raison et le MB.4.4 est justement un instrument incitatif. Si les partis y arrivent sans quota, le quota ne s'appliquera jamais. Merci beaucoup.

Merci Monsieur Evéquoq, Monsieur le président de la Commission Mathieu Caloz.

### **Caloz Mathieu, membre de la constituante, VLR**

Merci Monsieur le président, chères et chers collègues, je vais essayer d'être bref. Donc tout d'abord sur l'amendement B.4.1 déposé par Monsieur Perruchoud, donc la Commission s'est prononcée là-dessus. J'aimerais vous dire que le mode d'élection a déjà été défini dans le principe B.3.1 qui a été entériné hier. Pour la Commission, il apparaît évident que ce principe ne figurera pas dans la Constitution tel quel. A ce stade, il s'agissait uniquement d'une précision servant à la bonne compréhension du rapport. En revanche, il est clair que le principe d'une élection au système proportionnel devra y figurer comme dans toutes les autres Constitutions cantonales et notre Constitution fédérale.

S'agissant du point B.4.2, la base de calcul pour la répartition des sièges entre les circonscriptions, donc c'est juste pour vous dire, comme vous l'avez certainement lu dans le rapport, que plusieurs modèles existent en Suisse. Il y a effectivement, comme dit par monsieur Florent Favre, le Canton de Bâle-Campagne qui répartit les sièges selon les électeurs inscrits. Il y a les cantons d'Uri, des Grisons et du Valais qui répartissent actuellement les sièges selon la population suisse et il y a les cantons qui prennent en compte la population résidente totale. Juste pour vous dire, la Commission a choisi de maintenir une répartition des sièges entre les différentes circonscriptions électorales selon la population suisse. Le but, c'est évidemment de protéger la

minorité haut-valaisanne de manière élégante. En effet, le Haut-Valais a actuellement un taux d'étrangers plus bas et sa population croît moins vite.

S'agissant du point B.4.3 et de l'instrument du quorum, j'ai entendu ce qui s'est dit : effectivement, le quorum, vous le savez, était de 15% en 1938, puis de 10% en 1952, puis 8% actuellement.

Ce quorum, c'est un instrument qui exclut de la répartition des sièges les partis qui n'ont pas le pourcentage requis de votants dans la circonscription en question. Il a semblé à la Commission que ce quorum est une entrave au système proportionnel et qu'il s'agit d'un biais qu'il fallait corriger. Pour corriger cela, Appel Citoyen a proposé, si je ne m'abuse, a proposé un amendement, donc l'alinéa 1 va tout à fait dans le sens de la Commission qui a effectivement décidé de ne pas appliquer de quorum dans l'élection du Grand Conseil. Et puis l'alinéa 2 en réalité, c'est une reformulation du principe que nous proposons, à savoir une méthode mathématique pour pas non plus qu'il y ait des sièges isolés partout et puis qu'ensuite, il n'y a pas de majorité qui puisse être trouvée au Grand Conseil et donc pas de décision qui puisse être prise.

Sur les rapports minorité concernant les quotas, je n'aimerais pas m'exprimer plus en avant là-dessus. Je pense qu'il y a à peu près tout qui a déjà été dit. Juste vous exposer la position de la Commission. Donc, selon la Commission, c'est de la responsabilité individuelle des partis de proposer des hommes et des femmes. Ce n'est pas à l'Etat d'interférer, encore moins sur le résultat final. Il ne faut également pas confondre la représentation des régions et la représentation des genres, un homme ou une femme de Viège ou de Sion reste un représentant d'abord de Sion ou de Viège.

Et enfin, j'aimerais également vous dire sur le principe B.4.7 nouveau, donc l'amendement proposé par le PS Gauche citoyenne, la Commission propose de rejeter cet amendement. Même si les femmes viennent de Vénus et les hommes de Mars, rien ne justifie à notre avis de faire une différence fondamentale entre les 2 comme s'il s'agissait de 2 êtres humains, fondamentalement différents. Les femmes sont élues pour leurs compétences, comme les compétences que possèdent toutes les femmes présentes dans cette assemblée et non simplement parce qu'elles sont des femmes. Voilà, je vous remercie de votre attention et merci de soutenir la Commission.

### **Le président (Yann Roduit, membre du Collège présientiel, PDCVr)**

Merci Monsieur le président de Commission, j'apporte encore une petite précision sur la demande d'amendement du Constituant Perruchoud. Nous avons déjà voté à 2 reprises sur la représentation des genres. Le sujet est donc clos.

Nous poursuivons avec le vote au principe B.4.1. Merci pour votre attention, principe B.4.1, à savoir en vert la Commission contre en rouge, Perruchoud et al. Le vote est lancé. Vous vous acceptez par 99 voix contre 15 et 1 abstention la proposition de la Commission.

Nous poursuivons avec le principe B.4.2, à savoir le vote de la proposition de la Commission en vert contre la minorité B.4.2 en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez par 58 voix la minorité B.4.2 contre 57 et 1 abstention.

Nous poursuivons avec un vote en cascade, merci d'être particulièrement attentifs. Le principe B.4.3 traitant du quorum, le premier vote concerne une proposition VLR en vert avec un abaissement du quorum contre le SVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous acceptez par 59 voix la proposition VLR contre 58 et 1 abstention. Nous poursuivons avec le deuxième vote, soit la proposition VLR en vert contre Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition VLR par 76 voix contre 41 abstentions. Nous passons toujours dans le B.4.3 au troisième vote, à savoir la proposition VLR en vert contre la proposition PDCVr en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition VLR par 74 voix contre 41 et 2 abstentions. Vote 4 avec

la proposition de la Commission en vert contre la proposition VLR en rouge. Le vote est lancé. La proposition VLR est acceptée par 58 voix, 54 contre et 1 abstention.

Nous terminerons ainsi le principe B.4.3 et nous poursuivons avec le MB.4.4, à savoir en vert la proposition de la Commission, en rouge la proposition de la minorité MB.4.4. Le vote est lancé. Vous soutenez par 61 voix la proposition de la Commission contre 51 et 5 abstentions.

Nous passons au principe MB.4.5 avec un nouveau vote en cascade. Tout d'abord, la proposition de la minorité MB.4.5 en vert traitant des listes électorales paritaires contre le PS Gauche citoyenne en rouge, soit la représentation des genres de 40% sur les listes électorales. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition PS Gauche citoyenne par 43 voix contre 34 et 39 abstentions. Deuxième vote toujours sur cet objet MB.4.5. la Commission en vert contre PS Gauche citoyenne en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la proposition de la Commission par 67 voix 42 contre et 8 abstentions.

Nous poursuivons avec le principe MB.4.6 en vert, le vote concernant la minorité MB.4.6. et là vous décidez pas oui en vert, non en rouge. Le vote est lancé. Le MB.4.6 est refusé par 84 voix contre 30 et 3 abstentions.

Nous arrivons au dernier vote de ce bloc 4 concernant le principe B.4.7 nouveau, vous votez également par oui en vert ou non en rouge, la proposition PS Gauche citoyenne. Le vote est lancé. Vous refusez la proposition par 73 voix contre 42 et 2 abstentions.

Nous avons ainsi terminé les votes sur le bloc 4. Nous vous remercions pour vos nombreuses contributions. Nous pouvons passer au dernier bloc, le bloc 5 qui concerne, comme vous le savez, l'organisation du Grand Conseil, il n'y a pas de rapport de minorité dans ce bloc. Je passe de ce pas la parole au rapporteur Nicolas Bonvin.

### **Bonvin Nicolas, membre de la constituante, PDCVr**

Mesdames et messieurs, les membres du Collège présidentiel, chers collègues. Premièrement, s'agissant des droits et du statut des membres du Grand Conseil, la Commission a soutenu l'idée de la perception d'une indemnité fixe. Du point de vue de la Commission, une indemnité personnelle constituerait avant tout un moyen de faciliter l'accès au Grand Conseil pour certains groupes socio-professionnels, aujourd'hui sous-représentés. Un point de vue que ne partagent pas les représentants auditionnés des groupes politiques au Parlement. Au sujet du suivi des affaires en cours, ces mêmes représentants ont fréquemment pointé du doigt le manque de transparence et la lenteur du traitement des interventions parlementaires par l'administration dans certains dossiers.

Au regard de ce constat, les commissaires ont entériné le principe selon lequel le service parlementaire tient un registre public des interventions parlementaires. Aussi, les commissaires ont adopté l'idée d'un élargissement du droit d'accès des membres du Grand Conseil à des informations auxquelles le public n'aurait pas accès.

Deuxièmement, au sujet de la présidence du Grand Conseil, les membres de la Commission ont étudié deux variantes. La première propose, selon le modèle actuellement en vigueur donnant satisfaction, un système avec un président et deux vice-présidents. La deuxième variante suggère d'instaurer un collège présidentiel de quatre membres calqué sur le modèle de gouvernance de la Constituante et concrétisant 2 principes chers à notre pays : la collégialité et la concordance. Considérant les contextes différents dans lesquels s'inscrivent le Grand Conseil et la Constituante – la Constituante est un organe mis en place pour une durée limitée - les membres de la Commission préconisaient le statu quo. Pour garantir une représentativité aussi large que possible, les commissaires ont validé à l'unanimité le principe de mandat présidentiel d'une année. Finalement, la Commission a accepté l'idée d'une représentation équitable à la Présidence des forces politiques, des genres et des langues. Troisièmement, en ce qui concerne les tâches et les compétences du Grand Conseil, la Commission a notamment précisé les compétences législatives, financières électorales et de haute surveillance du Parlement.

Au rang des nouveautés, la Commission a débattu de la possible révocation des membres du Conseil d'État par le Grand Conseil. Selon un avis de droit du professeur Pascal Mahon, deux types de motifs distincts peuvent justifier une telle procédure. D'une part, une destitution peut découler de motifs subjectifs liés à un comportement ou à une faute des personnes intéressées.

D'autre part, ...pardon! D'une part, il existe des motifs objectifs comme par exemple l'incapacité d'exercer la fonction pour des raisons de santé ou de disparition. D'autre part, une destitution peut découler de motifs subjectifs liés à un comportement ou à une faute des personnes intéressées. Au terme des discussions, la majorité des commissaires se sont entendus pour retenir la notion de justes motifs qui recouvre autant des motifs objectifs que subjectifs. Au sujet de la majorité requise des deux tiers des membres, la Commission s'entend sur le fait que la formulation proposée fait référence à une majorité qualifiée des membres présents. Aussi, elle estime que le ratio des deux tiers proposé, constitue un rempart contre tout potentiel instrumentalisation politique de ce mécanisme tout en permettant la révocation d'un Conseiller d'État membre d'un groupe politique fortement représenté au Parlement. Quatrièmement, la Commission s'est penchée sur différents points liés au cadre organisationnel du Grand Conseil. Il a notamment été décidé que le nombre de membres du Grand Conseil nécessaires à la convocation d'une session extraordinaire est supérieur à 20. La fixation du nombre exact sera discutée lors de la prochaine phase des travaux de la Commission. Aussi, les commissaires ont entériné à l'unanimité le principe de la nécessité d'une majorité qualifiée des 2 tiers des membres du Grand Conseil pour certaines décisions importantes, telles que les décisions de révocation et la déclaration d'urgence des lois. À nouveau, la Commission s'entend sur le fait que la formulation proposée fait référence à une majorité qualifiée des membres présents. En outre, nous partageons l'opinion de la majorité de représentants des groupes politiques au Grand Conseil selon laquelle la périodicité actuelle des séances plénières n'est pas opportune. Les membres de la Commission validaient le fait que les sessions du Grand Conseil et les séances de Commission soient organisées selon le système du jour bloqué. Ce système permet de mieux répartir dans le temps la charge de travail de l'élu et facilite la conciliation entre vie professionnelle et familiale et un mandat de député.

Finalement, au rang des divers, les membres de la Commission suggèrent l'instauration d'un Conseil Citoyen, composé de citoyennes et de citoyens désignés par tirage au sort, ayant pour but de formuler des propositions législatives à l'intention du Grand Conseil. Un tel organe répond à l'objectif d'augmentation de la participation des citoyennes et des citoyens à la chose publique, présenté dans le rapport R21. Merci pour votre attention.

Merci à monsieur Nicolas Bonvin, rapporteur de la Commission. Je passe à présent la parole au Constituant Fabian Zurbriggen.

### **Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Sehr geehrter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, die die noch im Saal sind, es sind ja nicht mehr so viele da, nur noch die Hälfte etwa. Also die SVP hat Anträge zu verschiedenen Artikeln hinterlegt. Generell zielen unsere Anträge darauf ab, die Verfassung einfach zu halten und detaillierte Bestimmungen auf Gesetzebene zu erlassen, anstatt in die Verfassung zu schreiben. Zu einigen Punkten möchte ich kurz Stellung nehmen. Zu Punkt B.7.1 für die Abberufung eines Staatsrates möchten wir eine grosse Hürde setzen. Daher stellen wir den Antrag, dass dafür eine Dreiviertelmehrheit notwendig ist. Zu Punkt B.5.1: die Kommission will eine feste Entschädigung für die Mitglieder des Grossen Rates einführen. Heute gibt es eine pauschale Fraktionsentschädigung pro Mitglied und pro Jahr, welche an die Fraktionen ausbezahlt wird, nicht an die Mitglieder. Damit können Kosten in der Fraktion gedeckt werden. Die Mitglieder erhalten keine feste Entschädigung, sondern ein Sitzungsgeld, das in Abhängigkeit von der effektiven Teilnahme an Sitzungen ausbezahlt wird. Dieses System ist gut. Ein Wechsel

zu einer festen Entschädigung ist nicht sinnvoll und daher abzulehnen. Es geht in Richtung Berufspolitiker.

Zu Punkt B.8.4.: Nicht nur, dass die Termine auf Gesetzesstufe geregelt werden sollten, auch inhaltlich lehnen wir diesen Artikel ab. Ob nun mit dem aktuellen System oder mit einem Sperrtageystem, beide Systeme haben Vor- und Nachteile, beide Systeme werden manchen Personen eine Teilnahme am Parlamentsbetrieb erleichtern und anderen erschweren. Jede Medaille hat zwei Seiten. Es ist das System der Suppleanten, welches eine bessere Vereinbarkeit von Amt, Beruf und Familie ermöglicht. Eine Session wie wir sie, wie sie heute üblich ist im Grossrat, ermöglicht eine konzentrierte Auseinandersetzung mit politischen Themen und ein Austausch auch ausserhalb des Saals während mehreren Tage. So stehen am Anfang der Woche die Eintretensdebatten zu Gesetzen auf dem Programm. Die Kommission setzt sich Mitte der Woche mit den Abänderungsanträgen auseinander und Ende der Woche werden die Abänderungsanträge im Plenum behandelt. Dieses System funktioniert gut. Daher lehnen wir diesen Artikel sowohl formal als auch inhaltlich ab. Besten Dank für ihre Unterstützung.

Merci Monsieur Zurbriggen, Monsieur le Constituant Christian Escher.

#### **Escher Christian, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Ja, werte Damen und Herren, bei Artikel B.6.1 muss für uns der Begriff "Regionen" verwendet werden und nicht die Sprache an sich. Schlussendlich handelt es sich doch um die Vertretung eines Kantonsteils und nicht primär um die Vertretung einer Amtssprache Danke.

Merci, Monsieur le Constituant Jean-Marc Savioz.

#### **Savioz Jean-Marc, membre de la constituante, PDCVr**

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, mesdames et messieurs les Constituantes et Constitutants, par cette prise de parole, le groupe PDCVr recommande de ne pas retenir et donc biffer les articles B.5.1, B.5.2, B.5.3, B.8.1, B.8.3, B.8.4 car ceux-ci ne sont pas de rang constitutionnel. Concernant l'article B.7.1, actuellement, la révocation des membres du Conseil d'État n'est pas prévue dans la Constitution. Les membres du groupe PDCVr estiment bien évidemment qu'il est nécessaire de pouvoir révoquer un Conseiller, une Conseillère d'État en exercice, mais en étant attentif au point suivant : la révocation ne doit pas devenir une arme politique, une épée de Damoclès sur la tête de nos élus qui, lorsque les actions de ceux-ci ne correspondraient pas ou plus aux attentes, serait brandie pour les révoquer.

Le terme de "justes motifs" est une notion juridique. Ce ne seront pas des juges qui pourraient demander la révocation d'un Conseiller ou d'une Conseillère d'État, mais bien les membres du Grand Conseil. Aussi la loi d'application sera importante dans sa rédaction.

C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter la modification du terme "justes motifs" par "motifs objectifs". Concernant l'article B.9.1, relatif au Conseil Citoyen, celui-ci n'étant qu'un organe consultatif qui, en plus des possibles frustrations des membres qui le composeraient et des coûts de fonctionnement qu'il va générer, ne serait qu'un organe alibi car il ne liera pas les autorités. Les députées et les députés du Grand Conseil ont été élus de manière démocratique, et à ce titre, sont tout à fait à l'écoute des propositions législatives que les citoyennes et les citoyens pourraient formuler en prenant contact avec eux. Aussi le groupe PDCVr recommande de ne pas retenir cet article. Merci de votre attention. Merci monsieur Savioz. Madame la constituante, Céline Ramsauer.

#### **Ramsauer Céline, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président, chères et chers collègues Constituantes et Constitutants, cette prise de parole concerne le point B.9.1, dont on vient d'entendre parler.

On a vu fleurir sur le plan local des contrats de quartier destinés à prendre le pouls des citoyennes et citoyens directement intéressés. On a vu s'organiser des réunions citoyennes, toujours hors des corps constitués, dans le but d'informer et de prendre la température sur des sujets importants, par exemple la fusion des communes. On a vu s'épanouir des listes électorales, et cette noble assemblée en est un exemple, pour inciter les citoyennes et les citoyens à s'engager politiquement, sans pour autant être affiliés à un parti. Plusieurs communes prennent le pouls civique des citoyennes et des citoyens. La Constituante, elle-même, organise la participation citoyenne. Il y a donc un peu partout une volonté d'aller au-delà des organes politiques existants. D'aucuns diront que c'est amplement suffisant, qu'on ne peut faire pousser dans un champ plus qu'il n'en faut.

Aujourd'hui, la Commission 7 a proposé à 12 voix contre une, d'instaurer un Conseil citoyen qui vise à donner un peu plus d'engrais à la démocratie, en plantant à un échelon supérieur une forme d'action citoyenne inédite dans notre Constitution.

Plusieurs groupes politiques semblent ne pas en vouloir. Qu'est-ce que le Conseil citoyen consultatif ? L'idée est simple : des Valaisannes et Valaisans sont tirés au sort – mais restent libres de refuser de participer s'ils ne le souhaitent pas- ils se réunissent et choisissent librement un sujet politique à traiter. Ils délibèrent et font une proposition non contraignante. Il transmettent au Grand Conseil. Le Grand Conseil doit y répondre mais il reste bien sûr libre d'y donner suite ou non. Cette proposition ne vient pas du ciel, tant s'en faut. Plusieurs villes et cantons suisses mettent en oeuvre des instruments analogues. A l'étranger, la partie germanophone de la Belgique pratique ce genre de démocratie. A Sion, l'expérience Demoscan, mise en place à l'initiative de la présidence PLR de la ville a tiré au sort 20 personnes pour réaliser une note d'information politique.

Les personnes engagées dans ce processus l'ont beaucoup apprécié. Et le résultat de leur travail a été salué par le reste de la population. L'étude réalisée à la clôture du projet montre que la population accorde un haut niveau de confiance aux documents produits par le panel de citoyens tirés au sort. Ils leur font plus confiance qu'aux médias et qu'aux prises de position des partis politiques. A l'heure où la confiance entre population et élus politiques est mise au défi, voilà plutôt une bonne nouvelle pour la démocratie. Les bénéfices de ce Conseil sont multiples : on cultive la proximité et le lien de confiance entre population et instances politiques, on permet à davantage de gens de participer à la vie politique, on donne une chance à tout un chacun de s'exprimer, de donner son avis de manière riche et élaborée, davantage qu'en votant et en disant simplement oui ou non aux propositions écrites par d'autres. C'est un formidable outil de démocratie du 21<sup>e</sup> siècle qui implique les citoyennes et citoyens à leur juste valeur, qui prend leur opinion en considération et nous permet en fin de compte d'être collectivement meilleurs, de prendre de meilleures décisions. Grâce à un Conseil citoyen nous donnons potentiellement une voix à chaque Valaisanne, chaque Valaisan. J'aime à penser que le rôle de la politique c'est d'être à l'écoute de la population et de lui répondre de manière adéquate. En biffant ce principe, j'ai peur que nous donnions l'impression de vouloir nous boucher les oreilles. J'espère avoir été convaincante pour vous proposer de suivre la proposition de la Commission. Je vous remercie pour votre écoute. Merci madame Ramsauer, monsieur le constituant Damien Raboud.

### **Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, je prends ici la parole pour le B.9.1, le Conseil citoyen. Quelle belle idée ! Mais la première question que nous devons nous poser ici est la suivante : d'où vient-elle cette belle idée ? Je vous le cite : les Conseils citoyens sont, en France, des structures indépendantes du pouvoir politique, ayant pour objectif la participation active et directe de l'ensemble des habitants et des acteurs des quartiers dans l'élaboration et la mise en oeuvre des contrats de ville. La première mission des Conseils citoyens est de favoriser l'expertise partagée, en garantissant l'expression des habitants dans leur diversité aux côtés des associations et des acteurs économiques des quartiers prioritaires. Quartier

prioritaires. Fin de citation. Notre groupe pense que notre beau Canton n'a pas vocation à être une ville française en mal de vivre ensemble. Les systèmes suisse et gaulois sont si différents qu'il est, selon notre groupe, dommageable de tendre vers des solutions françaises, de plus, à des problèmes et dans un contexte qui n'a rien à voir avec notre réalité structurelle, politique et sociale. De nombreux outils démocratiques existent, utilisons-les et faisons-en la promotion : initiative populaire, pétition, assemblée primaire, commissions thématiques dans nos communes, référendum, conseils généraux, etc.

Profitions également de la tribune qui est ici la nôtre, pour remercier tous les élus locaux et cantonaux, députés et suppléants, qui pour leur toute grande majorité s'évertuent à être le plus proche et à l'écoute que possible de leurs administrés. Ils sont une richesse pour ce Canton et leurs oreilles valent, selon nous, tous les Conseils citoyens du monde. Pour le reste des points du bloc 5, nous voterons selon nos convictions que toujours nous essayons de corrélérer à l'intérêt de la majorité des Valaisannes et Valaisans. Merci donc de ne pas retenir ce principe et merci de votre attention.

Merci monsieur Raboud, monsieur le Constituant Mathieu Sarrasin.

### **Sarrasin Mathieu, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs, en ce qui concerne les votes sur les principes B.5.1, 2, et 3, il y a plusieurs propositions de les biffer. Nous estimons que le fait de les biffer supprime la discussion. Nous soutiendrons donc la Commission. Concernant la présidence du Grand Conseil (B.6.1), la situation actuelle a fait ses preuves. Au vote 3, nous soutiendrons ce principe.

Principe B.8.1, l'amendement VLR demande de fixer le nombre des membres du Grand Conseil à 20 pour la convocation d'une session extraordinaire. La proposition d'Appel Citoyen à 15 est trop faible. Merci de soutenir l'amendement VLR, Zukunft Wallis et SVPO pour fixer ce nombre à 20 membres pour la convocation d'une session extraordinaire.

Sur le principe B.8.3 concernant la majorité qualifiée, le biffer comme proposé par le SVPO et le PDCVr nous paraît prématuré. A ce stade des débats, la proposition du CVPO nous semble un peu trop restrictive. Nous soutiendrons donc la proposition de la Commission.

Le principe du jour bloqué pour les séances plénières, principe B.8.4, va renforcer l'efficacité du Grand Conseil et favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle, familiale et un mandat de député. Hier, nous avons eu l'exemple du prof de ski. Aujourd'hui, je prendrai l'exemple du bâtiment. Dès la fin septembre et jusqu'à Noël, les personnes oeuvrant dans ce secteur d'activité se trouvent dans la période la plus chargée de l'année. Il y en a dans cette assemblée, dont j'en fais partie, et nous nous en accommodons. La députation vaudoise applique ce principe avec satisfaction. Le groupe VLR soutiendra donc la Commission sur cette proposition. Concernant la répartition des fonctions du Grand Conseil (B.8.5), la formulation de la Commission, qui est équitable, trouvera le soutien de notre groupe.

Conseil Citoyen (B.9.1) : si cette proposition part sûrement d'une bonne intention, une intention novatrice, on peine à comprendre son utilité et son fonctionnement. Les propositions législatives peuvent largement être faites par les députés ou les suppléants. C'est déjà le cas. D'ailleurs, les interventions au Grand Conseil ne manquent pas. A l'instar de la majorité des groupes, nous proposons de biffer cette proposition. Si la Commission veut absolument proposer un principe innovant, elle pourrait imaginer la constitution d'une Commission citoyenne pour des projets de grande importance ou d'importance cantonale. Merci.

Merci monsieur Sarrasin. Madame la constituante Danica Zurbriggen Lehner.

### **Zurbriggen Lehner Danica, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Werte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte, Paul Burgener und auch weitere Personen habe es vorhin erwähnt, die Frauen scheitern in ihrem Einstieg in die Politik an den



Rahmenbedingungen. Auch wenn wir Quoten einführen würden, ändert dies alleine nichts daran, dass Frauen oft drei Bereiche vereinbaren: Familie, Beruf und Politik. Für die Gemeindewahlen habe ich mit vielen Frauen gesprochen und viele Frauen angefragt, ob sie mit uns auf die Liste kommen. Doch alle haben abgesagt, auch mit der Begründung, dass sie die Hauptverantwortung für die Familie haben, zusätzlich erwerbsarbeiten und deshalb keine Kapazitäten haben, sich auch noch politisch zu engagieren. Wenn wir nur Quoten ablehnen mit dem Argument, dass die Rahmenbedingungen nicht stimmen, dann müssen wir eben diese Rahmenbedingungen verändern. Gerade wir haben dies in der Hand, deshalb sind wir ja auch im Verfassungsrat, sonst sind das einfach Lippenbekenntnisse. Eine Möglichkeit diese Rahmenbedingungen zu verändern, ergibt sich nun heute konkret mit der Idee der Sperrtage. Mit Sperrtagen ist es einfacher, eine familienergänzende Betreuung zu organisieren. Ich denke hier an die Betreuung in einer Kindertagesstätte oder am Mittagstisch, die in der Regel für fixe Wochentage vereinbart werden oder auch an Paare, die sich die Familienarbeit teilen. Der Partner oder die Partnerin kann einfacher einen Tag pro Woche zu Hause bleiben und die Betreuungspflichten wahrnehmen, als mehrmals im Jahr für eine ganze Woche. Sperrtage sind folglich eine gute Gelegenheit, die Vereinbarkeit von Politik, Beruf und Familie zu verbessern und um mehr Frauen für ein politisches Amt zu gewinnen.

Merci Madame Zurbriggen-Lehner, je donne la parole à Monsieur Kurt Regotz.

### **Regotz Kurt, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Geschätztes Präsidium, geschätzte Verfassungsrätinnen, geschätzte Verfassungsräte. In den Grundsatzdebatten über unsere Verfassung haben wir alle zusammen plus minus das hohe Lied des geeinten Kantons Wallis gesungen. Wir sind uns unserer kulturellen Vielfalt bewusst, wir wissen, es gibt Berg und Tal und unterschiedliche Interessen, wir haben verschiedene Sprachen, aber wir wollen einen Kanton mit der Berücksichtigung der Minderheiten. Wir im Oberwallis, wir sind eine Minderheit, bevölkerungsmässig, sprachlich und auch kulturell oder zumindest politisch verhalten wir uns unterschiedlich, das sehen wir schon an den Resultaten der letzten Abstimmung. Also wie gehen wir mit den Anliegen der Minderheit um. Wenn wir in Bezug auf den Ständerat über 2 Wahlkreise abzustimmen hatten, dann hat sich eine Mehrheit gegen diese 2 Wahlkreise ausgesprochen, das heisst, ein Ständerat für das Oberwallis wird ziemlich schwierig in Zukunft. Wir haben sogar noch das Listenskrutinium gestrichen, d.h. in den nächsten 10 - 20 Jahren wird kaum eine deutschsprechende Oberwalliserin den Kanton Wallis in der deutschsprechenden Mehrheit des Bundesparlaments vertreten. Nun, das ist ein demokratischer Entscheid, aber ich vermisse die Sensibilität für die Minderheiten, wenn es darum geht, beispielsweise die Gemeinderäte auf 3, Minimum 3 festzulegen, weil das ein Anliegen des Oberwallis ist und das Unterwallis betrifft es quasi nicht und trotzdem werden 5 diktiert. Ich habe auch Mühe, wenn wir im Gesetz vorgesehen haben, dass überall Generalräte eingeführt werden können und dass diese Kannformulierung nicht übernommen wird. Das Unterwallis kennt das System der Generalräte, ich befürworte dieses System auch, aber wieso" müssen" wir jetzt, wir müssen darüber abstimmen, wenn es Gemeinden sind über 5'000 Einwohner. Und ähnlich geht die Sensibilität, wenn es darum geht, die Unterwahlkreise festzulegen, wo eine Mehrheit sich dafür ausgesprochen hat, ähnlich sieht es aus mit der Zahl der Suppleanten, wo eine Mehrheit des Oberwallis gerne diese 130 behalten hätte und noch schwieriger sieht es jetzt aus, wenn die Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte sagen, bei der Festlegung der Abgeordneten in Grosse Rat werde die Gesamtbevölkerung berücksichtigt, im Wissen, dass das Oberwallis bevölkerungsmässig weniger wächst, im Wissen aber auch, dass das Oberwallis auch viel weniger ausländische Bevölkerung hat als der restliche Teil des Wallis. Wenn wir einen Willenskanton, einen geeinten Kanton Wallis wollen, dann braucht es in Zukunft ein bisschen mehr Gespür für die Minderheit des Oberwallis. Es braucht nicht mathematisches Kalkül, sondern Sensibilität für uns als Minderheit, wenn wir eine vom gesamten Kanton Wallis akzeptierte Verfassung wollen. Ich danke allen Verfassungsrätinnen und Verfassungsräten, wenn Sie diesen Appell in den kommenden Diskussionen vielleicht ein bisschen beherzigen. Danke.

Merci Monsieur Regotz, je passe la parole au Constituant Olivier Derivaz.

**Derivaz Olivier, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, j'interviens ici pour le groupe PS et Gauche citoyenne, sur ce bloc qui a trait surtout à des normes, de notre point de vue, organisationnelles.

Notre groupe soutient très largement et dans l'ensemble les dispositions adoptées en Commission. 3 réserves toutefois, qui ont trait non pas tant au fond qu'à la forme. Nous jugeons en effet que le « cedes materiae » n'est pas le bon. Les normes sont davantage de rang légal que de rang constitutionnel. Premier point : il s'agit tout d'abord de l'indemnité garantie aux membres du Grand Conseil. Pourquoi prévoir pour le siècle qui est devant nous une indemnité fixe ? Peut-être que ce ne sera pas le meilleur mode d'indemnisation dans quelques décennies.

Deuxième point : pour l'organisation de la présidence du Grand Conseil, il en va de même. C'est avant tout au Grand Conseil lui-même d'en décider dans une loi et/ou dans son règlement, comme nous l'avons d'ailleurs fait nous-mêmes pour notre propre Assemblée Constituante.

Troisième élément : pourquoi décider aujourd'hui que le jour bloqué doit primer sur une autre alternance des sessions ? Là également, méfions-nous de l'évolution dans ces prochaines décennies des modes de travail et de fonctionnement social.

Ne coulons donc pas dans le marbre ce qui est susceptible d'évoluer et surtout, ce qui est par nature de rang organisationnel plutôt que constitutionnel, même si les options prises ne nous choquent pas, aujourd'hui. Les propositions faites en matière de transparence, en matière de représentation équitable des forces politiques, en matière de représentation des genres et des langues rencontrent notre agrément. A reprendre aussi selon nous, la révocation d'un membre de l'exécutif. L'histoire récente sous des cieux voisins qui ne sont pas si éloignés, nous démontre la nécessité de pouvoir imposer cette porte de sortie à un organe de l'Etat qui dysfonctionne, à une majorité qualifiée, évidemment. Enfin, un mot encore sur la possibilité de convoquer une session extraordinaire du Grand Conseil. Contrairement à un amendement qui nous est soumis, nous ne pensons pas qu'il faut abaisser le nombre de députés nécessaires pour demander une telle session extraordinaire, sauf à prendre le risque d'avoir des sessions qui se multiplient. L'abus de démocratie peut nuire à la démocratie. Toute autre est la question posée par le Conseil citoyen qui, lui, n'est pas un abus de démocratie mais qui vise précisément à élargir le panel démocratique des personnes qui seront appelées à s'exprimer puisque ces personnes seront désignées par tirage au sort, et c'est précisément un bon renouvellement, un bon élargissement du personnel politique que nous soutenons. Avec ces quelques remarques, le groupe PS et Gauche citoyenne accueille favorablement donc les dispositions de ce bloc. Je vous remercie de votre attention. Merci monsieur Derivaz. Madame la constituante, Rahel Zimmermann.

**Zimmermann Rahel, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Liebe Kolleginnen und Kollegen, unsere Fraktion hat in diesem Block zwei Abänderungsanträge eingereicht. Beim Artikel B.8.1 sprechen wir uns gegen eine Erhöhung der Hürde zur Einberufung einer ausserordentlichen Session aus. Die aktuelle Walliserverfassung sieht die Zahl der Abgeordneten zur Einberufung einer ausserordentlichen Session... legt die Zahl auf 20 Abgeordnete fest. Diese Hürde sollte nicht erhöht werden. Zudem haben wir einen Abänderungsantrag zum Artikel B.8.5 eingereicht. Wir unterstützen den Ansatz der Kommission 7, die ausgewogene Zusammensetzung der Kommissionen nach politischen Fraktionen, Geschlecht, Sprache, Regionen in der Verfassung zu verankern. Wir gehen in unserem Antrag aber weiter und möchten den Auftrag der Kommissionen ebenfalls festhalten. Für einen effizienten Parlamentsbetrieb ist es wichtig, dass zur Vorberatung von Geschäften Kommissionen gebildet werden. Zudem zeigen die Corona-Krise und auch das aktuelle Thema des Klimawandels

deutlich, wie vielschichtig, wirtschaftliche und gesellschaftliche Entwicklungen in der heutigen Zeit sind. Darum möchten wir neben den ständigen Kommissionen auch die Einsetzung von thematischen Adhoc-Kommissionen wie beispielsweise eine Klimakommission ermöglichen. Wir bitten Sie, unsere Anträge zu unterstützen. Vielen Dank.

Merci Madame Zimmermann, Monsieur Martin Schürch.

### **Schürch Martin, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Ja, chers collègues, ich hoffe, die Worte von Kurt Regotz hallen noch etwas nach.

Zu Block 5. Sie können sich an gestern erinnern, streichen, streichen, streichen. Entsprechend zieht die CVPO ihre Abänderungsanträge zu Artikel B.5.1 und B.8.3 zugunsten der Abänderungsanträge zur Streichung der Artikel zurück. Wie sie auch die weiteren Abänderungsanträge zur Streichung der Artikel B.5.2, 5.3, 8.1, 8.4 und 8.5 unterstützt. Ganz im Sinne unseres Grundsatzes, dass solche Themen im Gesetz geregelt werden sollen und die Verfassung nicht überlastet werden soll. Bei der Amtsenthebung sind wir für die Grundidee der Kommission, wünschen uns mit unserem Antrag aber wieder mehr Klarheit zur nötigen Mehrheit. Weiter sprechen wir uns klar gegen einen Bürgerrat aus. Ich denke, unser demokratisches System in der Schweiz und im Wallis ist mehr als gut ausgebaut und ich denke auch etwas besser als Belgien, also wir sind gegen den Bürgerrat. Danke.

### **Le Président (Yann Roduit, membre du Collège présientiel, PDCVr)**

Monsieur le Constituant Schürch, une précision, si vous permettez, vous nous dites que vous retirez votre amendement au B.5.1, est-ce que c'est bien exact ?

Est-ce qu'il y a d'autres amendements que vous retirez ? B.8.3 également, je vous remercie.

Monsieur le Constituant Philippe Bender.

### **Bender Philippe, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, avant d'entrer dans le sujet qui concerne le point B.7.1 où je ferai une proposition personnelle, je dis qu'il faudrait être sot, égoïste et fermé pour ne pas entendre l'appel des 2 Constituants Kurt Regotz et Martin Schürch. Nous sommes trop attachés à l'unité de notre pays pour ne pas écouter ces paroles. Cela dit, j'en reviens au point de la révocation.

La proposition qui est faite, c'est un magasin de porcelaine. Parce que lorsqu'on parle de révocation d'un magistrat, on entre dans un magasin de porcelaine et l'on peut faire beaucoup de dégâts, si on va avec des pas grossiers au lieu d'aller avec un esprit de finesse et de justice.

D'ailleurs heureux Valais, qui n'est pas Neuchâtel ou qui n'est pas Genève, pour l'instant, qui ne connaît pas ce problème. Je me pose d'ailleurs la question, est-ce qu'il faut vraiment mettre dans la Constitution cette procédure de révocation du Conseil d'État. C'est une question qui est ouverte à mon avis. Mais admettons que cela soit le cas, je dois quand même dire une chose : il ne faut pas que toute cette procédure, comme dit le professeur Mahon, il faut pas que cette procédure juridique ou juridico-administrative dégénère en querelles partisans et se transforme en une sorte de chasse à courre des magistrats.

Cela étant, notez, il y a 2 raisons fondamentales, grosso modo, de révocation d'un magistrat, la première c'est pas une révocation mais un retrait volontaire, une démission volontaire, vu les circonstances médicales attestées. Nous avons connu, nous Valaisans, avec sens à l'époque, le Conseiller fédéral Jean Bourgknecht qui a eu une attaque cérébrale, qui a dû démissionner en 1962 et c'est Roger Bonvin qui lui a succédé au Conseil Fédéral. Et il y a d'autres magistrats au niveau communal et au niveau cantonal qui connaissent cela.

La deuxième raison, c'est l'indignité à exercer la charge parce que l'on a été condamné pénalement par un jugement définitif, parce que on s'est comporté de manière qui frise le code ou qui dépasse même le code ou qui a enfreint le code, donc dans une démocratie où Montesquieu, parmi les classiques, il faut le rappeler, dit que la démocratie repose sur la vertu. Un magistrat qui serait peu vertueux ne peut que difficilement exercer ses tâches.

La proposition qui est faite par la Commission, en soi elle est bonne, mais je pourrais lui apporter, au fond, cette remarque : il faudrait associer à la révocation, au "dirito di revoca" d'un magistrat, d'un Conseiller d'État élu par le peuple, il faudrait associer au fond, les 3 pouvoirs. Le Conseil d'État qui prend acte que l'un de ses collègues ne peut pas remplir la tâche pour les 2 raisons que je vous ai dites et qui transmettrait cela au Grand Conseil qui lui-même à la majorité des 2 tiers ou des 60% des membres, des 130 membres dit oui, je vais prendre acte de cette opposition du Gouvernement, je vais m'entourer des avis d'experts entre autre, parce que vous savez, expertise, contre-expertise et on peut aussi aller à différentes instances judiciaires et puis, enfin, cette chose fondamentale : un Conseiller d'État en Valais, depuis 1921, est élu par le peuple et ce serait difficile et incompréhensible à la population que ce soit le Grand Conseil qui révoque un Conseiller d'État. N'est-ce pas, il vaut mieux qu'il y ait 130'000 personnes qui votent dans les 3 mois après la décision du Grand Conseil de demander la révocation qui statuent définitivement, que le peuple statue définitivement, parce que le peuple est souverain, il vaudrait mieux que ce soit ainsi que la procédure se déroule. C'est-à-dire le Conseil d'État d'abord, le Grand Conseil ensuite et puis le peuple, enfin qui clôt, car le peuple, même s'il se trompe, il a raison, car le peuple est la base de nos institutions, et ici, c'est le peuple qui a élu les membres du Gouvernement, c'est au peuple de les démettre en cas d'incapacité, en le cas surtout d'indignité, je vous remercie,

Merci Monsieur Bender, Madame la Constituante Jenny Voeffray.

### **Voeffray Jenny, membre de la constituante, PDCVr**

Chers membres du Collège présidentiel et chers collègues de la Constituante, je m'exprime ici à titre personnel et non au nom du PDCVr, je m'exprime à titre d'une femme cadre dans un monde scientifique assez masculin et mère de trois enfants.

Et j'aimerais vous rendre attentifs à qu'est-ce que c'est que de concilier vie professionnelle ou politique et vie familiale dans le monde professionnel. On est plein de filles dans les universités, on l'a dit. Et puis après, on se retrouve dans le monde professionnel, et on vous dit que votre famille ne doit pas interférer avec votre travail, que c'est pas sérieux de prendre un poste de cadre à temps partiel.

On entend que du moment que vous avez des horaires, il faut pas que ça soit adapté en fonction des trucs scolaires ou parascolaires. On ne peut pas se permettre de partir parce qu'on a un enfant malade, parce que justement cet enfant malade interfère sur le travail. Je ne suis pas la seule à vivre ça.

Par contre si un de mes collègues masculins ont un rendez-vous chez le garagiste ou le banquier ou l'assureur, ça, ça pose aucun problème. Donc, on en arrive à devoir dire parfois, qu'on voit l'assureur pour pas oser dire qu'on va chercher nos enfants à l'école. D'un point de vue "enfants" des fois, les collègues masculins ont de la peine à se rendre compte que ce sont des êtres vivants. On peut pas juste se dire c'est pas grave, j'arriverai 1 heure plus tard, il restera au bord de la route à attendre que j'aie fini. Ils sont pas autonomes non plus et vous constaterez et j'ai constaté que beaucoup de gens sans enfants vous trouvent plein de solutions. Y a qu'à, il y a ceci et il y a cela, etc. Mais c'est beaucoup souvent des gens qui n'ont pas d'enfants ou dont ils n'ont pas la charge familiale. Au point de vue des mères, on s'excuse, mais des femmes cadres qui travaillent et qui sont formées, on a aussi envie d'être auprès de nos enfants. ça va de soi ! On a envie de les éduquer, on a envie de leur transmettre les valeurs et on aimerait faire tout cela aussi en travaillant. Et quand on arrive dans le monde du travail, qu'est-ce qu'on te dit : écoute, il faut choisir ! Tu veux la famille ou tu veux bosser ? Alors, on fait des études mais alors après on ne peut pas concilier. Donc ce qui arrive maintenant, c'est que tout repose sur nous. On a pas

d'aide, on se débrouille. Et le secret pour pouvoir s'en sortir là-dedans, c'est de planifier. Beaucoup planifier. Avec la planification, on y arrive. Mais tout repose sur nous parce qu'on doit s'adapter à toute la situation. Et je vous assure que la planification, c'est capital, c'est essentiel pour réussir à concilier la vie de famille et la vie professionnelle ou politique. Donc, je vous demande d'accepter ce principe du jour bloqué dans la Constitution et non dans la loi, parce que la loi, c'est de nouveau voté par des députés qui seront majoritairement masculins et qui seront peut-être moins sensibles à la problématique que vous tous ici. Et je pense que la loi peut définir le jour, la quantité, etc. Mais le principe, le principe pour moi, merci de le mettre dans la Constitution. C'est comme ça que vous allez aider les femmes à venir faire la politique, parce que là on a parlé professionnel et famille. Alors, quand vous mettez encore la politique là-dedans, je peux vous dire que c'est pas facile. Donc, merci de penser à tout ça. On n'a pas voté les quotas mais là on a une possibilité réelle de faire quelque chose pour que les femmes soient avantagées. Merci de votre attention. Merci madame Voefray, monsieur le Constituant Léonard Bender.

### **Bender Léonard, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président, chères et chers collègues, je vais parler sous le point B.5.2, le service parlementaire tient un registre public des interventions parlementaires. Au 21<sup>e</sup> siècle, tout s'enregistre électroniquement et tout se retranscrit automatiquement. Ce n'est donc pas un grand travail insurmontable que de jouer la transparence en mettant en ligne les interventions des parlementaires. C'est surtout très important de ne pas perdre la trace d'interpellations parfois pénibles et gênantes pour le Gouvernement certes qui, après des élections, disparaissent souvent comme par magie. On peut penser que la tâche est compliquée et trop chère pour être mise en œuvre, qu'elle serait donc réservée aux cantons les plus riches. Comme exemple, je tiens à vous présenter ici la commune de Moutier, dans le Jura bernois, peut-être le Jura prochainement. Cette dernière a mis en ligne le registre des interventions parlementaires de la ville et ceci depuis le 25 janvier 1971. Les 1'713 interpellations tiennent dans un tableau Excel de 43 pages, que l'on peut consulter sur internet. Le droit élémentaire de chaque citoyen de savoir ce que raconte au Grand Conseil le député pour qui il a voté. En tout temps les interpellations en cours de traitement et/ou terminées, doivent être consultables par toutes et tous. Je vous appelle donc à soutenir la proposition de la Commission.

J'aborde maintenant le point B.5.3. Dans la mesure où l'exercice de son mandat parlementaire l'exige, tout membre du Grand Conseil peut demander au Conseil d'État et l'administration cantonale de lui fournir des renseignements et de lui ouvrir leurs dossiers sur toute question intéressant le Canton. Imaginons une petite commune de montagne qui joue un peu avec ses règlements, avec les lois du Canton ainsi qu'avec celles de la Confédération. Imaginons un chef de service complaisant avec cette commune, négligeant son travail de contrôle. Imaginons enfin un Conseil d'État qui ne vérifierait pas ce que fait son chef de service ni son administration. Imaginons encore que la même administration retient les informations importantes sur les possibles pollutions de la nappe, la vente de biens aux étrangers, sur le fonctionnement de son ministère public, etc, etc.

Vous vous dites que cela n'est que fantasmes et que cela n'arrive pas dans un Etat de droit, comme d'autres cantons. Mais admettons que si cela devait arriver vraiment un jour, quels outils législatifs faudrait-il mettre en œuvre pour mettre en lumière ces dysfonctionnements et les faire cesser ? Aujourd'hui, la Commission 7 a imaginé un article constitutionnel permettant à un député de venir questionner le Conseil d'État ou l'administration cantonale afin d'obtenir des renseignements utiles au bon fonctionnement de notre République. Ces renseignements seraient accessibles en fonction seulement du mandat auquel aurait reçu le député de la part du Grand Conseil. Imaginons que cette Constituante aura le courage de défendre la proposition de la Commission. Merci.

Merci monsieur Bender, madame la constituante Cilette Cretton.

### **Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président, chers collègues, je ne sais jamais s'il faut appuyer sur le bouton ou pas. Désolée. J'interviens ici pour le principe B.8.1, c'est-à-dire, le choix du nombre de députés, qui peuvent réclamer une session extraordinaire du Grand Conseil. Et je dois dire que j'ai été surprise d'entendre dans cette salle de la part d'un membre d'un parti minoritaire, dire que l'abus de démocratie risquait de tuer la démocratie. Pourquoi ? Parce que, à ma connaissance la seule fois où il y a eu une session extraordinaire du Grand Conseil, c'était exactement, il y a 43 ans. A ma connaissance, il n'y en a pas eu depuis. Donc c'est dire si cet outil démocratique est relativement peu utilisé dans le Canton.

Il s'agissait d'octobre 1977, le moment où une session extraordinaire du Grand Conseil a été convoquée pour traiter de l'affaire Savro. Vous pouvez bien imaginer que c'est pas le parti majoritaire qui avait décidé de convoquer une session extraordinaire dans ce but-là. Donc, c'est le parti radical à l'époque, et j'en sais quelque chose puisque c'est moi qui ai dû aller récolter les signatures. A l'époque, il fallait 15 signatures pour convoquer une session extraordinaire du Grand Conseil. J'avais pu l'obtenir parce que la force du parti radical, à l'époque le permettait. J'aimerais quand même dire ici qu'aujourd'hui, si on met 20 signatures, ça veut dire que seuls 3 partis représentés au Grand Conseil auraient la possibilité par leurs forces propres de pouvoir convoquer une telle session. Donc, je trouve un peu absurde. Inutile de dire que après la convocation de cette session extraordinaire du Grand Conseil pour l'affaire Savro, le parti majoritaire s'était empressé de faire monter ce nombre de signatures, alors qu'il était à 15 jusque là. Pour rendre l'exercice plus difficile, il avait été décidé de le monter à 20 signatures.

Je dois dire qu'un exercice qui ne peut se faire que tous les 43 ans, à mon avis, ce n'est pas un exercice qui risque d'être dangereux pour la République. C'est la raison pour laquelle je propose que l'on en revienne à ce nombre de 15 signatures qui, à l'époque, avait au moins permis à ce droit de s'exercer effectivement.

Merci, madame Cretton, madame la Constituante, Martine Rouiller.

### **Rouiller Martine, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président, chers membres du Collège, chères et chers collègues, j'interviens ici pour le point D.6.1, un amendement d'Appel Citoyen où nous vous proposons d'adopter un système « Collège présidentiel » comme organe de direction du Grand Conseil.

Le Collège présidentiel, pourquoi ? Nous proposons avec cet amendement de poursuivre le travail de la Constituante et de son Collège présidentiel. Au fil des derniers mois, nous avons pu constater qu'un Collège tenant compte d'une représentation équitable des partis, de la parité et des régions linguistiques est non seulement possible, tout à fait fonctionnel, mais aussi bénéfique pour l'assemblée.

Les tensions partisans ne se ressentent pas dans la présidence, c'est beaucoup plus rassembleur. Nous avons voulu un Collège présidentiel plutôt qu'une présidence verticale classique pour tendre vers une meilleure concordance, une meilleure diversité politique. Dans le monde économique d'ailleurs, comme en politique, les gouvernances ont tendance à devenir plus horizontales et moins pyramidales. Ces systèmes font leurs preuves, ils permettent de faire émerger des compétences, des atouts, des façons de faire nouvelles. Ces manières de diriger de façon collégiale sont d'ailleurs de plus en plus appréciées et recherchées. Le système actuel du Grand Conseil, il fonctionne, bien sûr, il est efficace, il est figé, il est rigide et pour nous, il a vécu. Nous entrons dans une nouvelle ère et nos institutions doivent le refléter, comme nous dans cette assemblée. Nous voulons que les citoyennes et citoyens s'intéressent toujours plus à la chose publique, plus d'ouverture vers l'extérieur et avec une meilleure représentativité de la population. Un collège est plus représentatif, plus inclusif et plus serein aussi. Les Suisses et Suissesses sont d'ailleurs attachés au système collégial, la preuve avec le Conseil Fédéral.

Le Collège présidentiel offre une possibilité d'ouverture et d'équilibre et bien sûr de plus de représentation. Il est plus aisé d'accéder aux postes de dirigeants pour les femmes et pour les partis minoritaires et nous sommes assurés d'une représentation équitable, tant au niveau des partis, des genres que des régions linguistiques. C'est pourquoi je vous invite à soutenir l'amendement pour un Conseil présidentiel formé de 4 membres élus par le Grand Conseil, en tenant compte d'une représentation équitable des partis politiques, la parité hommes femmes et des 2 régions linguistiques. Merci.

Merci Madame Rouiller, Monsieur le Constituant Gerhard Schmid.

### **Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich bin sehr beeindruckt von der Interventionen von Frau Zurbruggen-Lehner und von Frau Voefray. Wenn man eine Beurteilung machen will, ist es von Vorteil, wenn man ein bisschen auf einen Hügel geht. Dieser Hügel kann auch das Alter sein und ich stelle fest, dass ich als Vater und als Grossvater eingebunden bin in die strikte Planung von Frauen mit Familien mit Kindern. Und darum sind diese beiden Vorschläge von ausserordentlicher Bedeutung. Die Sperrtage, damit man gut organisieren kann, sind eine absolute Notwendigkeit und das zweite, eine gerechte feste Entschädigung, dann haben die Frauen, die sich im Grossrat sei es als Grossrätin oder als Suppleantin engagieren, auch eine Anerkennung bezüglich ihrer Entschädigung, dass einmal bezahlt wird, wie es sich gehört, ohne diese Unterschiede, die heute noch vorherrschen. Also ich unterstütze diese beiden Anträge mit grösster Überzeugung. Bitte machen Sie das auch.

Merci Monsieur Schmid, Monsieur le Constituant Edmond Perruchoud..

### **Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, 2 mots sur la problématique de convocation du Grand Conseil.

Madame Cretton, vous dites qu'il y a 43 ans, l'affaire Savro avait amené une session extraordinaire. Pardonnez-moi, il y a quelques années, un groupe célèbre auquel j'appartiens avait fait le même exercice et c'était un petit peu plus gênant pour moi puisque je me trouvais au sein de la présidence de ce Grand Conseil. Je crois penser et j'ai dit à Maître Caloz hier, il faut absolument consulter cet avis de droit de l'institut du fédéralisme à Fribourg, je me souviens plus les conclusions, mais il me semblait qu'il disait que seulement 20%, c'était trop facile de réunir une session du Grand Conseil. Et en tout état, il nous faudrait radapter ce chiffre, peut-être même une fraction serait plus logique.

En tout état la Constitution actuelle dit 80 députés demandés en indiquant les objets à traiter, il faudrait absolument qu'il soit aussi prévu, qu'il démontre le motif qu'il y a urgence à convoquer une session extraordinaire. Et Madame Cretton, pour le surplus, je m'en réfère à votre mémoire.

J'aimerais parler deux mots du B.7.1, révocation, impeachment - i'm sorry, j'avais eu à l'époque des échanges avec le professeur Etienne Grisel, il nous avait fait une conférence au sein du bureau du Grand Conseil et il avait relevé qu'avec notre système, indépendamment du système neuchâtelois, la contrariété avec la démocratie directe était un vrai problème, mais mon propos ne fait que paraphraser ce que le redoutable Philippe Bender vient de dire tout à l'heure. On s'inspire du droit américain, mais comme vous l'avez vu, le droit américain, c'est toute une procédure de type judiciaire qui se met en oeuvre avec le sénat qui doit décider après instruction, etc, etc. Alors, sur le principe, c'est sans doute alléchant, mais attention, ne créons pas un corps étranger dans notre institution.

Merci beaucoup pour votre attention et je remercie celui qui me fait l'honneur de tenir la statistique excel de mes interventions, de prendre note qu'il s'agit de la 76e merci.

Merci Monsieur Perruchoud, Monsieur le Constituant Gaël Bourgeois.

### **Bourgeois Gaël, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le président de séance, chères et chers collègues, je vais être bref et je vais pas seulement le dire, je vais le faire, simplement sur l'amendement B.8.4 concernant les jours bloqués, le groupe Parti Socialiste et Gauche citoyenne retire la volonté de biffer ce principe du jour bloqué, nous pensions effectivement que ça devait être de rang légal, au vu des arguments avancés aujourd'hui, on se rallie non pas au SVPO mais bien à la Commission.

Merci Monsieur Bourgeois, nous arrivons donc au terme de ces discussions sur le bloc 5 et conformément à la pratique, Monsieur le président Mathieu Caloz va s'exprimer, merci.

### **Caloz Mathieu, membre de la constituante, VLR**

Merci Monsieur le président, chères et chers collègues, je remercie Monsieur Bourgeois pour sa sagesse. Cela étant, la Commission a pris acte avec beaucoup d'attention des différents amendements déposés au sujet du bloc 5. J'aimerais rappeler certains propos entendus hier, Madame Zuchuat nous disait une volonté de moderniser les institutions. Ces propos ont été relayés par plusieurs autres groupes politiques. Monsieur German Eyer nous a rendus attentifs à ne pas fermer trop de portes au stade de l'examen des principes. Monsieur Lovey disait encore : penser le Valais de demain et non pas célébrer ce qu'il a été. Cet objectif de modernisation des institutions implique effectivement de ne pas biffer de nombreux principes du bloc 5 à ce stade. Premièrement, certains principes sont novateurs. Le système du jour bloqué, nous en avons beaucoup parlé, les indemnités fixes doivent être soumises à consultation populaire et font partie du paquet global proposé par la commission dont la première partie a été acceptée hier.

Deuxièmement, la Constitution valaisanne actuelle est très détaillée concernant l'organisation du Grand Conseil et du statut de ses membres au sens large. Les Constitutions vaudoise, genevoise et fédérale contiennent également de nombreuses dispositions à ce sujet. Ces principes doivent donc être discutés lors d'une phase ultérieure, si ils sont jugés non essentiels, ils seront renvoyés au niveau infra-constitutionnel.

Toutefois, les impulsions, les changements, les nouveautés doivent parfois venir d'en-haut. On ne peut pas réfléchir aux principes sans réfléchir aux implications pratiques. A ce stade, tous les principes, comme je viens de le dire, ne seront pas forcément repris. Il est en revanche très important qu'ils figurent au minimum dans le message pour que nous en conservions une trace.

J'en viens maintenant à certains principes sur lesquels j'aimerais insister. Tout d'abord, ce fameux système du jour bloqué. Je suis très heureux de voir que Mesdames Voeffray et Zurbriggen Lehner ont parfaitement compris l'idée de base qui se cache derrière ce principe. Monsieur Gerhard Schmid, pour d'autres motifs, a également souligné la pertinence de ce principe. Ce principe a pour avantage de renforcer le système du Parlement de milices, l'efficacité du Parlement et surtout de renforcer l'équilibre avec le Conseil d'État et la représentativité des diverses catégories socioprofessionnelles. Je vais pas reprendre tous les exemples qui ont été évoqués précédemment. J'y souscris totalement. A priori, ce principe n'a aucun impact négatif sur d'autres principes. Il s'agit donc d'une bonne mesure qui a été saluée par les nombreux groupes politiques auditionnés lors de nos travaux. Sur le fond, j'aimerais également vous dire qu'il s'agit d'un changement organisationnel majeur qui doit venir de plus haut, c'est-à-dire, l'impulsion doit venir du stade constitutionnel.

Enfin, avant-dernier point sur lequel j'aimerais venir, sur le nombre de députés nécessaires à la convocation d'une session extraordinaire. Donc, actuellement, ce nombre est fixé à 20. La Commission a pris acte des nombreuses propositions. Nous avons choisi comme option de laisser le plénum décider s'il veut plus, moins, égal à 20. Nous verrons tout à l'heure lors du vote.



Dernier point sur lequel j'aimerais revenir, celui du Conseil citoyen. L'idée de base qui se cache derrière cet instrument est d'augmenter la participation politique des citoyens et de les intéresser à la chose publique. Ce principe a été plébiscité lorsque cette assemblée plénière a traité du rapport de la Commission thématique 3 consacré aux droits politiques. Le Conseil citoyen est un organe consultatif, c'est très important. Cela veut dire qu'il n'a pas pour but de se substituer au Grand Conseil et que ses propositions ne lient pas le Grand Conseil. Toutefois, pour répondre aux craintes de Monsieur Savioz, ce n'est pas parce que ces propositions ne sont pas contraignantes que le Grand Conseil ne doit pas les prendre en compte. Sur le fonctionnement de cet outil, cela vous a déjà été expliqué, il y aurait un premier groupe plus petit tiré au sort qui déterminerait la thématique à traiter et qui en définirait le cadre. Un second groupe plus important serait ensuite chargé de décortiquer, de discuter et d'adresser des propositions législatives au Grand Conseil qui devra, s'il le juge opportun y donner suite.

Cette opération a été menée à plusieurs endroits dans le monde, notamment à Sion, avec l'opération Demoscan qui a été expérimentée en 2019. Ce principe donne de bons résultats. Il a un grand avantage, c'est de permettre de consulter un échantillon représentatif de la population sur une thématique précise. Ce principe a obtenu un très bon accueil en Commission et je vous remercie de lui donner une chance en plénum. C'était ma dernière intervention. Merci beaucoup à toutes et à tous pour votre attention.

### **Le président (Yann Roduit, membre du Collège présientiel, PDCVr)**

Merci Monsieur Caloz, nous arrivons ainsi au terme des discussions ce qui nous permet de débiter le dernier bloc de votes, le bloc 5. Merci d'être attentifs.

Ainsi, concernant le B.5.1, tenant compte du retrait d'amendement du CVPO, nous avons un vote unique, soit la Commission en vert contre PS Gauche citoyenne, PDCVr et SVPO. Le vote est lancé. Vous soutenez par 58 voix PS Gauche citoyenne, PDCVr et SVPO contre 57 et 2 abstentions.

Principe B.5.2, la Commission en vert contre SVPO, PDCVr et CVPO. Le vote est lancé. Au principe B.5.2 vous soutenez par 79 voix la Commission contre 39 et 0 abstention.

Nous poursuivons avec le B.5.3, en vert la Commission contre SVPO, CSPO, PDCVr et CVPO. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 70 voix contre 47, une abstention.

Nous poursuivons au principe B.6.1 avec un vote en cascade. Tout d'abord, le CSPO en vert, avec une représentation équitable des régions, contre le SVPO en rouge, qui biffe le principe de représentation équitable. Le vote est lancé. Vous soutenez par 78 voix le CSPO contre 30 et 9 abstentions. Deuxième vote toujours sur le B.6.1, à savoir en vert la Commission, y compris le CSPO contre en rouge, PS Gauche citoyenne. Le vote est lancé. Vous soutenez par 79 voix la Commission, y compris CSPO contre 38 et une abstention. Nous passons au troisième vote, soit la Commission, y compris le CSPO, en vert contre Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez par 89 voix la Commission, y compris CSPO contre 25 et 4 abstentions.

Nous poursuivons avec le principe B.7.1 relatif à la révocation du Conseil d'Etat, également un vote en cascade tout d'abord en vert le SVPO contre le CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez par 80 voix le CVPO contre 21 et 16 abstentions. Nous poursuivons toujours au principe B.7.1 avec en vert la Commission contre en rouge le CVPO, le vote est lancé. Vous soutenez par 77 voix la Commission contre 39 et 2 abstentions. Nous arrivons au troisième vote sur ce même principe, la Commission en vert contre le PDCVr en rouge. Le vote est lancé. Est acceptée par 85 voix la proposition de la Commission contre 30 et 4 abstentions.

Nous passons au principe B.8.1 sur les sessions extraordinaires, également un vote en cascade. Tout d'abord en vert le VLR, Zukunft Wallis et SVPO, proposition de 20 membres contre Appel Citoyen en rouge avec 15 membres. Le vote est lancé. Vous soutenez le VLR, Zukunft Wallis et SVPO par 85 voix contre 28 et 5 abstentions. Deuxième vote sur ce même principe, VLR, Zukunft Wallis et SVPO toujours en vert contre PDCVr en rouge. Le vote est lancé. Vous

soutenez VLR, Zukunft Wallis et SVPO par 88 voix contre 27 et 2 abstentions. Troisième vote sur ce même principe, la Commission contre VLR, Zukunft Wallis et SVPO en rouge. Le vote est lancé. Par 81 voix, vous soutenez VLR, Zukunft Wallis et SVPO contre 36 et 0 abstention.

Nous passons ainsi au principe B.8.3 sur la majorité qualifiée, tenant compte du retrait d'amendements du CVPO il y aura un seul vote qui est : en vert la Commission contre en rouge SVPO et PDCVr. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 68 voix contre 51, 0 abstention.

Principe B.8.4 sur les jours bloqués. Vote en cascade également, en vert SVPO contre PDCVr et CVPO en rouge. Le vote est lancé. Par 40 voix vous soutenez SVPO contre 33 et 45 abstentions. Principe 8.4 toujours, deuxième vote, en vert la Commission contre SVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 79 voix contre 35 et 5 abstentions.

Nous passons au principe B.8.5, également un vote en cascade en vert Zukunft Wallis contre SVPO et CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez Zukunft Wallis par 44 voix contre 32 et 41 abstentions. Toujours sur le principe B.8.5 avec en vert la Commission contre Zukunft Wallis. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission par 105 voix contre 9 et 3 abstentions.

Nous arrivons au dernier vote du bloc 5 respectivement de la Commission traitée, à savoir le principe B.9.1 Conseil citoyen, en vert la Commission contre en rouge VLR, CVPO, CSPO, UDC PDCVr et SVPO. Le vote est lancé. Vous soutenez VLR, CVPO, CSPO, UDC, PDCVr et SVPO par 70 voix contre 48 et une abstention.

Mesdames, Messieurs, nous avons achevé l'examen du rapport de la Commission 7. Comme vous le savez, le projet retourne à la Commission en vue de l'élaboration de l'avant-projet. Remerciements ici encore aux membres de la Commission 7 à commencer par leurs président, vice-président et rapporteur.

## **2. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 8**

### **Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 8**

#### **Le Président (Yann Roduit, membre du Collège présidentiel, PDCVr)**

Mesdames, Messieurs les Constituantes et Constituants, nous passons avec une très brève transition, j'en conviens, à l'examen des principes de la Commission thématique 8 en charge du Conseil d'État, de l'administration et des préfets. Cette Commission est présidée par Monsieur François Genoud, Monsieur Lukas Jäger en assume la vice-présidence et Monsieur Bernard Troillet la fonction de rapporteur. Nous débutons ce nouvel objet avec le débat d'entrée en matière et à cet effet je donne la parole à monsieur Bernard Troillet.

#### **Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, la Commission 8 avait pour mission de traiter les objets relatifs aux autorités cantonales, plus précisément le Conseil d'État, les préfets et l'administration cantonale. Le rapport de la Commission 8 présente dans ses principes plusieurs innovations. Concernant le Conseil d'État, pour ce qui concerne plus précisément l'exécutif, il s'agissait d'en définir principalement les règles relatives à la composition du Conseil d'État ainsi qu'à son organisation. Pour tenir compte du très grand développement des tâches et missions dévolues au gouvernement, la Commission, dans sa très large majorité, souhaite voir évoluer le système vers un collège de 7 Conseillers, respectivement Conseillères d'État, comme proposé par R21 d'ailleurs. Le mode d'élection, à l'instar de ce qui se passe dans 24 des 26 cantons suisses, est

proposé dans un scrutin selon le type majoritaire. 7 Conseillers ou Conseillères d'État au lieu de 5 comme aujourd'hui permettra assurément une représentation plus équitable, plus spécifique des forces politiques certes, mais aussi des genres, des langues mais aussi et surtout des régions. Autre nouveauté : une majorité de la Commission privilégie l'instauration d'une présidence fixe pendant toute la durée de la législature. Un département présidentiel serait également formé dans la foulée de cette décision, si elle est confirmée par le plenum. La Chancellerie cantonale, la conférence des affaires fédérales ainsi que celle des traités intercantonaux et des relations extérieures en général seraient notamment de la responsabilité de la présidence.

Concernant l'administration, la Commission, s'est très clairement positionnée en faveur de la création d'un organe de médiation indépendant pour traiter les différends entre l'administration et les administrés. Le Grand Conseil se positionne actuellement également en ce sens. Cette option permettrait de décharger l'administration et les tribunaux en dégageant des solutions de proximité et rapides plutôt que conflictuelles. C'est un confort indéniable pour le citoyen et un renforcement du lien entre l'autorité, l'administration et la population. La Commission préconise également le principe que le Conseil d'État ne soit plus systématiquement la première instance lors de recours. Mardi, le 6 octobre, le Conseil d'État a pris position sur le rapport d'experts qu'il avait mandaté en la matière. Le Conseil d'État suit les recommandations, à savoir le maintien du système actuel, en le modifiant toutefois sur certains points.

La Commission s'est par ailleurs déclarée favorable à la création d'une cour des comptes chargée du contrôle de l'efficacité qui s'ajouterait à l'Inspection des Finances qui, elle, est chargée du contrôle de conformité. Cela bien que cette décision relève de la compétence de la Commission 9, mais la Commission 8, à l'unanimité, privilégie ce système mixte qui s'inspire du modèle vaudois, un modèle qui fait ses preuves et qui garantit au mieux une indépendance d'action souhaitée par tous. La cour des comptes serait composée de magistrats et magistrates élus par le Grand Conseil. La Commission est convaincue que ce système apporterait un soutien fort aux communes et de nature à renforcer leur indépendance et leur autonomie.

Concernant les préfets, la Commission propose leur maintien sous l'appellation « présidents de régions ». Dans les faits, sa mission consiste en un rôle de coordinateur régional. Par contre, cette fonction, contrairement à la situation actuelle, ne serait plus du ressort du Conseil d'État, tant en ce qui concerne sa nomination que pour le mandat et le cahier des charges attribués. Son élection ou désignation se ferait par le peuple souverain. La Commission 8 à sa majorité, s'est déterminée pour une élection au scrutin populaire organisée dans toutes les communes de la région concernée. Aux yeux des commissaires, une élection conférerait plus de légitimité au titulaire de ce poste pour l'exercice de la fonction, plutôt qu'une nomination. Cette manière de faire éviterait l'écueil du principe de la cooptation. A noter également que la Commission ne souhaite pas le maintien de la fonction équivalente à celle du ou de la sous-préfet. En cas de vacances momentanées des solutions pragmatiques, nous en sommes convaincus, pourraient facilement être trouvées.

La Commission 8 prend acte que la Commission 10 propose, à l'inverse, de maintenir ce poste. Nous sommes ouverts à en débattre. Avant de conclure, je relève également avec plaisir qu'aucun rapport de minorité n'a été déposé dans le cadre de la Commission 8.

Voilà Monsieur le président, je vous remercie de votre attention.

Merci Monsieur le rapporteur. Nous poursuivons avec une discussion ouverte par Monsieur le Constituant German Eyer.

### **Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die von uns neu erarbeitete neue Kantonsverfassung muss letztlich die Hürde vor dem Walliser Stimmvolk nehmen. Schon heute ist klar: dannzumal werden einige wenige Vorschläge relevant sein, ob die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger ein Ja oder ein Nein in die Urne legen werden. Über einen

dieser Vorschläge debattieren wir heute. Es geht um die Anzahl Sitze in der Walliser Regierung. Die Kommission schlägt eine Erhöhung der Anzahl Staatsräte auf 7 vor. Etwas blauäugig rechnet die Kommission vor, dass dieser Wechsel einer Erhöhung der Kostenfolgen von etwa 2 Millionen Franken entspricht. Wer glaubt, eine Erhöhung der Sitzzahl in der Regierung entspreche 6-9 Stellen, verkennt die Dynamik, der ein solcher Systemwechsel nach sich ziehen wird. Alle Erfahrungen zeigen, dass mit neuen Regierungsstellen der Verwaltungsapparat aufgebläht wird. Deshalb sagen wir, 7 Staatsräte sind 2 zu viel und so werden auch viele Walliser Bürgerinnen und Bürger vor dem Gang zur Urne denken. Prognosen zu machen sind relativ schwierig. Wer weiss schon was in 3 oder 4 Jahren ist und trotzdem wage ich heute eine Prognose, dass eine Mehrheit der Walliserinnen und Walliser eine Erhöhung der Sitzzahl in der Walliser Regierung von 7 ablehnen wird.

Umgekehrt ist unsere Fraktion davon überzeugt, dass alle relevanten Kräfte in der Walliser Regierung vertreten sein sollen. Aktuell wären dies die C-Parteien, die FDP, die SP und die SVP. Stattdessen verfügen die C-Parteien mit einem Wähleranteil von knapp 35% über 60% der Sitze in der Regierung. Diese Sitzverteilung entspricht nicht den Kräfteverhältnissen der politischen Parteien. Diese ungerechte Verteilung der Sitze ist dem Majorzsystem geschuldet. Damit effektiv alle relevanten Kräfte in der Regierung vertreten sind, braucht es einen Wechsel von Majorz- zum Proporzverfahren. Das ist das gerechteste Wahlsystem, das wir kennen. Wir haben einen entsprechenden Antrag eingereicht. Einverstanden sind wir, dass für das Ober-, Mittel- und Unterwallis je ein Sitz in der Regierung garantiert wird. Hingegen sind wir gegen ein festes Präsidium für die Dauer von vier Jahren. Die Walliserinnen und Walliser lieben keinen König, keine Königin unter der Walliser Sonne. Das heutige System mit einem Primus Inter Pares hat sich nicht nur auf eidgenössischer, sondern auch auf kantonaler Ebene bewährt. Wir befürworten, wie von der Kommission vorgeschlagen, die Abschaffung der Präfekten und Vizepräfekten. Über das vorgeschlagene Modell von einem Regionspräsidenten oder einer Regionspräsidentin kann diskutiert werden. Zwingende Voraussetzung für diese Diskussion ist, dass diese demokratisch an der Urne von den Wahlberechtigten der Gemeinden gewählt werden. In diesem Sinn ist unsere Fraktion für Eintreten.

Merci, Monsieur Eyer, Monsieur le Constituant Flavio Schmid.

### **Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die CSPO-Fraktion ist ohne Zweifel für Eintreten in die Debatte zu den Grundsätzen der thematischen Kommission 8. Wir danken der Kommission unter der Leitung von François Genoud für ihre Arbeit und ihren Bericht. Bei der Zusammensetzung des Staatsrates sind wir generell für eine ausgewogene Vertretung der Kantonsteile. Dabei denken wir an das Unterwallis, Mittelwallis und Oberwallis. Wir unterstützen die Kommission 8, die sich für 7 Staatsrätinnen oder Staatsräte einsetzt. Wir proklamieren darüber hinaus aber eine gleichmässige Verteilung der Staatsrätinnen und Staatsräte auf die Kantonsteile. Weiter unterstützen wir die vorgesehene Installation einer politischen Ebene zwischen Gemeinden und Staat. Wir begrüssen, dass der Regionalrat von den Gemeinden her gebildet wird, dies im Gegensatz zum veralteten Modell der Präfekten. Der Regionalrat kann so die Interessen der Regionen gegenüber dem Staat vertreten. In der Debatte zum Block 5 wird sich die CSPO zu den Formalitäten bei der Wahl der Regionspräsidenten oder Regionspräsidentinnen nochmals äussern. In der Regel schliessen wir, die CSP-Fraktion, uns den fundierten Vorschlägen der Kommission 8 an. Vielen Dank.

Merci Monsieur Schmid, Monsieur le Constituant Jean-Marc Dupont.

**Dupont Jean-Marc, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Chers collègues, tout d'abord comme mon prédécesseur, le Parti Socialiste groupe Gauche citoyenne accepte l'entrée en matière pour ce rapport de Commission 8 que nous félicitons pour son travail et son esprit novateur.

Mais nous tenons tout de même à vous donner quelques thèmes forts et quelques prises de position fortes qui seront bien sûr reprises ensuite par mes collègues du groupe quand nous discuterons par bloc.

Sur le thème du Conseil d'État, de l'administration des préfets, nous tenons à préciser que nous soutenons un passage à 7 Conseiller d'État malgré le diable peint sur la muraille par monsieur Eyer, devin par ailleurs, en vue d'une réelle représentation des courants d'idées et les forces de propositions dans notre Canton divers du Valais.

Lié à cela, nous désirons une élection à la proportionnelle pour cette exécutif cantonal ainsi qu'une présidence forte sur 4 ans. Hier un de nos collègues a dit qu'un Conseiller d'État travaillait plus de 120%. Donc, c'est aussi dans le cadre de la protection de la santé que nous voulons avoir une présidence forte, 7 Conseillers d'État et ce département que Monsieur Troillet a commencé à décrire tout à l'heure par rapport à cette présidence. Le groupe Parti Socialiste et Gauche citoyenne est également persuadé et veut défendre ce lien fort entre les communes, les régions et l'Etat. Ainsi nous serons vraiment tous derrière pour éliminer le terme préfet bien entendu mais aussi pour avoir un président de région, un Secrétaire général, un coordinateur. Là, les avis sont partagés même au sein de notre groupe sur la dénomination, mais pas sur la nécessité de l'élection de cette personne, de ces personnes qui serait très importante dans la suite de la prise en compte du Canton. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Merci Monsieur Dupont, Monsieur le Constituant Vincent Boand.

**Boand Vincent, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le président, chers collègues, le groupe UDC Union des citoyens accepte l'entrée en matière et salue le travail fouillé accompli par la Commission 8. Beaucoup d'éléments relevés dans le rapport peuvent obtenir notre agrément. Cependant, nous nous opposerons, et ce n'est pas une surprise, à l'établissement d'un collège de 7 Conseillers d'État. Notre groupe estime que 5 Conseillers d'État élus au système proportionnel, avec garantie d'un Conseiller d'État par région constitutionnelle, devrait permettre une représentation optimale et équitable des forces politiques à l'organe exécutif du Valais. La modification du nombre des Conseillers d'État engendrerait un surcoût de dépenses que nous n'encouragerons pas. Le gain d'efficacité annoncé dans le rapport ne nous apparaît pas évident. C'est d'ailleurs étonnant d'évoquer l'efficacité lorsqu'il est proposé d'allouer davantage de ressources pour accomplir les mêmes tâches. Le système proportionnel nous semble primordial en termes de représentation des mouvements politiques et offre plus d'avantages qu'une éventuelle meilleure cohésion du Gouvernement. Par ailleurs, nous combattons également la création d'une présidence fixe et d'un département présidentiel pour toute la durée de la législature. Cette proposition n'est pas acceptable car elle créerait un régime présidentiel préjudiciable à une bonne gouvernance du Canton. Nous lui préférons le système actuel, plus collégial.

Par contre, notre groupe peut se déclarer d'accord avec la mise sur pied d'un organe de médiation indépendant entre les administrés et l'administration. Nous sommes également acquis au principe étudié par la Commission selon lequel le Conseil d'État ne doit plus être systématiquement la première instance en matière de droit administratif.

Une cour des comptes nous apparaît superfétatoire en raison de l'efficacité avérée et reconnue de l'Inspection Cantonale des Finances. Enfin, les préfets, en qualité de délégués de l'Etat auprès des collectivités publiques ne nous semblent plus d'actualité. La fonction de coordinateur entre les communes que la Commission a déjà baptisée présidents de régions, nous

semble être une solution avantageuse. Nous rejoignons l'idée que leur mission est du ressort des communes de la région concernée. Pour le reste ainsi que pour les détails, nous réservons notre intervention en temps opportun. Le groupe UDC et Union des Citoyens est disposé à entrer en matière. Merci.

Merci Monsieur Board, monsieur le Constituant Jean-François Lovey.

### **Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Appel Citoyen à son tour remercie et le président et les membres de la Commission 8 pour l'excellence du travail rendu. Il affirme déjà son entrée en matière. Il soutient et soutiendra l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'État à 7. Il relève par ailleurs, que si nous avons pour le moment parler du gouvernement en cette salle, c'est uniquement sous l'angle un peu oblique et étrange de la révocation d'un de ses membres. Nous allons maintenant pouvoir aborder cette question-là sous sa constitution et sous son organisation. Oui à 7 membres parce que l'augmentation des tâches et des responsabilités est réelle et elle est avouée à période assez régulière par les personnes qui aujourd'hui siègent au sein de ce Gouvernement. Nous sommes favorables au groupe Appel Citoyen, en parallèle de cette augmentation, à une élection au système proportionnel. On entend bien l'argument selon lequel au système majoritaire, on élit des personnalités, alors qu'au système proportionnel, on élirait des non-personnalités, nous sommes étonnés. Cela voudrait donc dire au fond que toutes les personnes qui ont un jour exercé la tâche et les responsabilités de Conseiller ou de Conseillère d'État n'ont été que de fortes personnalités. Libre à chacun d'en apprécier le poids et que par contre, les élus de notre Canton qui nous représentent à Berne et qui sont élus au système proportionnel, ne seraient pas des vrais de personnalités.

Nous ajoutons le permanent souci que vous avez reconnu déjà depuis plusieurs jours chez nous, de l'équivalence et de la représentation des genres au sein de ce Conseil d'Etat, et nous serons très attentifs dans le débat qui va avoir lieu dès cet après-midi, aux arguments tenant à une juste répartition et un juste équilibre des régions, y compris des régions linguistiques au sein de ce même Conseil d'Etat.

Quant à la présidence durable, nous n'avons pas un avis extrêmement tranché, nous sommes plutôt favorables mais il est vrai que le retour à l'expéditeur qui a été décidé par le Canton de Genève il y a une semaine et les arguments qui ont été évoqués pour revenir à la situation ante, nous donnent un peu à réfléchir. Pour l'instant oui du bout des lèvres, mais on entendra d'autres arguments aussi aujourd'hui.

Nous sommes favorables à l'instauration, sur le plan administratif, d'une médiation pour la résolution de problèmes avant la création d'abcès et nous sommes favorables enfin à la suppression non seulement de l'appellation de la préfecture et du rôle de préfet, mais à la transformation de son cahier des charges et de ses tâches, à savoir que les présidents ou présidentes de région devront être élus à nos yeux par le peuple et devront avoir un cahier des charges qui corresponde à de réelles responsabilités. Pour le solde, nous nous réservons le droit d'intervenir, par soutien ou par complément à mon amendement, le débat qui aura lieu cet après-midi. Merci Mesdames, Messieurs.

Merci Monsieur Lovey, Monsieur le Constituant Matteo Abächerli.

### **Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Werte Damen und Herren, als allererstes möchte ich unseren Kommissionssprecher entschuldigen, der musste extrem kurzfristig für heute absagen. Er hat mir seine ganzen Blätter geschickt gestern Abend spät. Die Nacht war kurz und meine Vorbereitungen sind dementsprechend nicht so gut formuliert, wie die von gestern. Auch kann ich mir eigentlich das Meiste sparen, was Lukas uns hier aufgeschrieben hat. Vieles kommt von ihm persönlich aus,

durch seine Erfahrungen, seine Persönlichkeit. Eine Sache, die ihm auch wichtig war, die wurde heute schon oft besprochen.

Ich möchte dort ein bisschen weiterfahren, wo Kurt Regotz vorher gesprochen hat. Also ich bin enttäuscht. Ich frage mich, was machen wir überhaupt hier? Wenn wir Oberwalliser nicht hier teilnehmen, macht das keinen Unterschied am Ausgang der Debatten. Wir werden nicht gehört, wir haben keinen Uniprofessor, der sich für uns einsetzt und hübsche Grafiken zeigt, wir werden untergehen. Mit den Entscheidungen die ihr vorher getroffen habt, habt ihr uns 4 bis 5 Grossratssitze genommen, das sind über 12% der Grossräte die das Oberwallis momentan hat, mit den 85 Suppleanten mit dieser Regelung plus diese Reduktion von 4 bis 5 Leuten noch dazu, senkt sich unsere Anzahl Suppleanten um 40%. Es sind 14 Leute weniger die wir da in Zukunft haben werden. German Eyer hat es gesagt, wir müssen eine Verfassung machen, die am Schluss von der Bevölkerung angenommen wird. Das Oberwallis ist auch ein Teil der Bevölkerung, das Listenskrutinium wurde von Kurt Regotz erwähnt, ich habe jetzt das mit den Grossräten noch einmal erwähnt. Eine Politik des Powerplays, des Stärkeren, eine Politik des Vorschlagshammer wird nicht die Grundlage sein dürfen für eine neue Verfassung, für das ganze Wallis, wo die ganze Bevölkerung dahinter steht. Das ein kleiner Exkurs. Es tut mir leid, dass ich nicht viel mehr in die Kommission eingehen kann. Es gibt eine Sache, die ist auch wiederum für das Oberwallis gefährlich und das ist die Wahl des Staatsrates mit Proporz. Wir haben im Oberwallis und im Unterwallis nicht dieselben Parteien. Darum haben wir so viele Fraktionen. Es geht einen Graben durchs unseren Kanton. Es gibt eine Parteilandschaft im Oberwallis und es gibt eine Parteilandschaft im französischsprachigen Teil des Wallis und ich sage jetzt nicht im Unterwallis. Meine Damen und Herren, Proporz würde funktionieren, wenn die SVP Oberwallis und die UDC im Unterwallis oder im Valais-Romand dieselbe Partei wären, das sind sie aber nicht. Wir oder die Gelben sind nicht die PDCv. Und wenn wir schon 25% nur sind im Oberwallis und dann ein Proporzsystem haben, unsere stärkste Partei wird vermutlich 10% der Bevölkerung ausmachen, wie wollen wir durch ein Proporzsystem überhaupt in diesen Staatsrat kommen? Unmöglich. Ich werde mich später auch noch mehr dazu äussern, auch zu den anderen Sachen betreffend Staatsrat.

Wir sind für Eintreten und werden weiter für das Oberwallis kämpfen. Danke für die Aufmerksamkeit.

Merci Monsieur Abächerli, Madame la Constituante Léa Rouiller Dessimoz.

### **Rouiller Dessimoz Léa, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, quel visage pour notre Gouvernement de demain ? La Commission 8, par son travail, nous en fait une esquisse plus que prometteuse. Le groupe des Verts et Citoyens soutient les nouveautés apportées par celle-ci. Un Conseil d'État composé de 7 élus nous paraît une bonne solution pour revaloriser la fonction. En effet, cette proposition permettrait de mieux équilibrer les départements et de mieux répartir les tâches. Une présidence fixe sur la durée du mandat avec un département présidentiel permettrait à cette personne de mieux défendre les intérêts du Valais à Berne et de jouer un rôle de coordinateur et de mise en cohérence entre les départements.

Nous saluons également la création d'une procédure de destitution d'un Conseiller ou d'une Conseillère d'État. Cette mesure rend notre Valais encore plus démocratique. Le dernier point que nous tenons à relever est la suppression des préfets et des sous-préfets en faveur de 6 coordinateurs et coordinatrices régionaux. Ces élus permettront d'harmoniser et coordonner les projets intercommunaux, ceci dans le but d'avoir des lignes conductrices communes. L'élection par la conférence des présidents et présidentes de communes nous sommes la plus opportune, sachant que les communes connaissent au mieux les personnalités capables de concilier une vision globale et la résolution des conflits.

Le groupe Verts et Citoyens remercie la Commission 8 pour son excellent travail et entre en matière sans réserve sur son rapport. Merci.

Merci Madame Rouiller Dessimoz, Monsieur le Constituant Arnaud Dubois.

**Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, le groupe VLR a étudié avec attention le rapport présenté par la Commission 8. Permettez-moi, en préambule, cela a déjà été fait par mes préopinants, de saluer ici l'excellent travail de la Commission, la qualité de son rapport, son président François Genoud, son vice-président Lukas Jäger, son rapporteur Bernard Troillet, ainsi que tous les membres de la Commission. Hier et ce matin nous parlions de pouvoir législatif, cet après-midi peut-être, ou lors de la prochaine session, nous parlerons du pouvoir judiciaire. Nous parlons maintenant avec la discussion des principes sur la Commission 8 du pouvoir exécutif.

Nous effectuons ce travail au sein du groupe VLR avec la même volonté que celle d'hier et la même dont nous témoignerons lors du traitement des principes concernant l'autorité judiciaire, celle de pouvoir proposer aux citoyennes et aux citoyens de ce canton des autorités cantonales et une administration efficaces et représentatives.

S'agissant de l'autorité exécutive, son travail s'est complexifié au fil des décennies. Celle-ci a aujourd'hui la gestion d'une administration qui s'est considérablement développée. Il est donc primordial que le Conseil d'État puisse être fort. Partant de ce principe, vous ne vous étonnerez pas de nous voir défendre un Conseil d'État svelte mais représentatif. C'est pourquoi nous souhaitons nous diriger vers un exécutif composé de 5 membres élus lors d'une élection proportionnelle avec la garantie d'un membre élu par région constitutionnelle, un pour le bas, un pour le centre, un pour le haut au minimum.

Je prendrai évidemment un peu plus de temps pour argumenter cette volonté, notamment au niveau du mode d'élection lors des discussions sur le bloc 1. Toujours concernant le mode d'élection au Conseil d'État, nous rejoignons la Commission sur la décision de supprimer la vieille règle d'un seul Conseiller d'État par district. Celle-ci n'avait déjà plus tellement de sens avec les districts actuels, elle en aurait encore beaucoup moins avec le nouveau découpage en 6 régions proposé hier. Nous saluons donc la suppression de cette règle par la Commission, même si nous sommes conscients que cette décision risque d'enlever du travail aux entreprises de déménagement du Canton.

Sur le Conseil d'État encore, même si nous partageons le souci de la Commission sur la défense de nos intérêts à l'extérieur du Canton, nous pensons que celui-ci doit se faire par nos Conseillers aux Etats et nous ne soutiendrons pas l'instauration d'une présidence fixe, assortie de la création d'un département de la présidence.

Enfin, nous nous réjouissons de la volonté de la Commission d'inscrire un principe imposant au Conseil d'État la rédaction et la publication [...] législature de ne plus toujours considérer le Conseil d'État comme la première autorité de recours et de la volonté d'instaurer une cour des comptes et de revoir et de moderniser le rôle des préfets. Sur ce dernier point nous nous réjouissons des décisions déjà prises hier et de la volonté de cette assemblée d'avoir des personnes au service des communes et de la collaboration entre celles-ci. Nous apprécions beaucoup la manière dont la Commission définit ce rôle, à savoir celui d'un facilitateur et d'un coordinateur de projets communaux. Vous l'aurez compris, le groupe VLR trouve que le travail de la Commission est de qualité, il approuve l'entrée en matière et se réjouit des débats. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Dubois, Madame la Constituante Kamy May.

**May Kamy, membre de la constituante, PDCVr**

Mesdames, Messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues. Collégial, efficace, responsable, voilà le Conseil d'État que nous voulons. J'estime que sur ces termes, nous sommes tous d'accord. En guise d'entrée en matière, formulons les questions qui



nous sont soumises aujourd'hui et prenons un temps de recul. Majoritaire ou proportionnel ? Si nous voulons d'un collège n'est-il pas paradoxal d'imposer par un vote proportionnel un scrutin isolateur puis de réclamer à nos élus de collaborer de manière collégiale ? Une réponse est déjà posée en considérant le choix judicieux de la Commission qui propose de maintenir le système majoritaire. Celui-ci a déjà obtenu les faveurs de la population à plusieurs reprises, 6 fois entre 1947 et 2005 et en 2015, lors de la consultation de R21. 5 ou 7 Conseillers d'État ? Nous souhaitons un Conseil proche de la population et efficace sur les problèmes actuels, sur les enjeux de demain, sur les dossiers supra-cantonaux. Nous voulons un Conseil qui laissera une place à toutes les régions linguistiques, à tous les partis, aux femmes, aux hommes, la population a des exigences, des attentes. Ne devrions-nous pas renforcer la collégialité en consolidant structurellement notre Gouvernement ? N'est ce pas en lui laissant le temps pour échanger, débattre, soigner ses relations vers l'extérieur que notre exécutif pourra enfin gouverner et non seulement administrer ?

Tous sur-femmes et tous sur-hommes que nous saurons élire, la complexité des réalités sociales, politiques et économiques rendent nécessaire d'ouvrir notre collège gouvernemental à 7 membres. La Commission, par l'excellent travail de ses membres a trouvé la réponse consensuelle par 10 voix sur 12 en ce sens.

Avons-nous oublié l'histoire R21 ? Cette solution, soit 7 Conseillers élus au système majoritaire, avait été proposée par la seconde Commission de R21, souvenons-nous. Septembre 2014, première lecture sur le travail R21, révision des institutions. Le système majoritaire à 2 tours était défendu par le PDC et Les Verts appuyés par le Conseil d'État. Néanmoins, le système proportionnel l'emportât par 66 voix contre 61. Ce jour-là, le plénum a également refusé d'instaurer un Conseil d'État à 7 membres, les arguments, le coût, le contexte budgétaire. Rappelons au détour que le système proportionnel venait d'être voté. En février 2015, la seconde commission, présidée par une députée PLR, a statué pour un Conseil d'État à 7, élus au système majoritaire cette fois-ci. Pourquoi un tel revirement ? Parce que la Commission a pris en compte les échos de la consultation du projet R21. L'élargissement du Conseil avait été exigé à 57% et le système majoritaire avait été plébiscité à 85%. Et ces chiffres peuvent bien se comprendre, l'élection au Conseil d'État à la proportionnelle de 5 membres rend en effet bien difficile la bonne représentation des différentes régions de notre Canton. Voulons-nous une meilleure représentation de nos diversités ? Voulons-nous un Valais un et divers tout à la fois ? Alors dotons-nous d'un Conseil collégial, efficace et responsable, dotons-nous d'un Conseil d'État à 7 membres élus au système majoritaire.

Ensuite, présidence fixe ou en tournus, autrement dit, nous voulons-nous que le président du collège d'Etat soit un primus intrer pares, un parmi ses pairs, ou voulons-nous d'un maître dans le collège ?

Concentrer les pouvoirs de l'exécutif de tout un canton dans les mains d'une seule personne, est-ce vraiment ce que nous voulons dans notre démocratie ? Non, notre groupe souhaite ainsi maintenir un tournus à la présidence du Collège gouvernemental, collégial, efficace et responsable, voilà le Conseil d'État que nous voulons. Le groupe PDC a reconnu la fin d'un collège de 5 conseillers élus au système majoritaire. Nous réclamons donc l'instauration d'un collège de 7 élus, désignés nommément, qui se caractérise par la nécessité de l'unité d'action.

Dans ce contexte, nous entrons en matière sur le rapport de la Commission 8, nous remercions ses membres et prions le plénum de suivre les recommandations issues de leur travail documenté. Merci de votre attention.

Merci Madame May, Monsieur le Constituant Michael Kreuzer.

### **Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, folgende Punkte sind seitens der SVPO Fraktion besonders zu beachten. Zum Wahlsystem des Staatsrats: unsere Fraktion setzt sich ganz klar

dafür ein, dass genauso wie auch im Grossen Rat auch der Staatsrat im Proporzverfahren gewählt wird. Auch wenn die Anzahl der Staatsräte aus Sicht der SVPO-Fraktion bei deren 5 belassen werden kann, ist es wichtig, dass bei der Exekutive des Kantons auf eine ausgewogene Vertretung der verschiedenen Regionen geachtet wird.

Dann ein Wort zu den Präfekten: die SVPO ist schon seit vielen Jahren für die Abschaffung dieser in der heutigen digitalisierten und mobilen Welt unnötigen Funktion. Wir brauchen auch keine Regionalpräsidenten in der Verfassung zu verankern. Überlassen wir das den Gemeinden. Diese können sich in den Regionen selbst organisieren, wie es für sie Sinn macht, dafür braucht es keine Regelung und schon gar nicht in der Verfassung.

Dann zuletzt auch hier bei den Grundsätzen dieser Kommission, achten wir einfach darauf, nicht alles was wichtig und notwendig scheinen mag, muss zwingend in die Verfassung einfließen und dort stehen, beschränken wir uns auf die wichtigen zentralen Grundsätze, alles andere gehört in die jeweiligen Gesetze und nicht in die Verfassung. Besten Dank.

Merci Monsieur Kreuzer, Monsieur le président de la commission François Genoud.

### **Genoud François, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs, chers collègues Constituantes et Constituants, la Commission 8 prend connaissance avec satisfaction que l'entrée en matière de son rapport n'est pas combattue, aussi je limiterai à ce stade mes commentaires à quelques généralités, en ayant bien entendu les différents compléments qui viennent d'être rapportés par vos interventions ainsi qu'à celle de notre rapporteur. Nous avons en priorité, au sein de cette Commission, donné l'accent à la recherche du consensus, sur les propositions rendues et à la cohésion de notre rapport et j'en veux pour preuve l'excellent état d'esprit de l'équipe que je remercie ici. Nous sommes tout à fait conscients que la formulation de certaines proposition n'est certes pas encore aboutie, tout comme la terminologie dans plusieurs cas reste à discuter. Pour collaborer à l'écriture de notre nouvelle Constitution, nous avons fait l'indispensable exercice de nous mettre d'abord à la place du citoyen. Le futur contrat qui le lie à l'Etat cantonal, nous oblige à réfléchir aux meilleures solutions pour lui, à tête reposée, et si possible, en ne maintenant pas la tête dans le guidon. Quelle est la bonne gouvernance de notre Canton à l'avenir et au service du citoyen ? C'est-à-dire sans nous mettre déjà sous la pression des prochaines échéances de mars 2021, voire de mars 2025, et surtout pas des intérêts contradictoires et concertés, à courte vue, des partis et mouvements politiques actuels.

Nous vous invitons à penser 21<sup>e</sup> siècle en anticipant autant que possible les changements et leur cadence qui nous attendent. C'est notre devoir, faut-il le rappeler. Ceci dit, je vous remercie de partager cette optique et de la confiance que vous accorderez à nos propositions de principes que nous allons donc discuter à partir de là. Merci de votre attention.

### **Le président (Yann Roduit, membre du Collège présientiel, PDCVr)**

Merci Monsieur Genoud, nous n'avons pas d'autre prise de parole. Comme cela a été évoqué, a priori, cette entrée en matière n'est pas combattue. Je pose tout de même formellement la question, Monsieur le président de la Commission ?

L'entrée en matière n'est donc pas combattue et est réputée acceptée avec nos remerciements à la Commission.

Avant, Mesdames, Messieurs, de vous libérer pour la pause de midi, j'aimerais en appeler, en ce qui concerne cet après-midi, à un juste équilibre dans le débat argumenté et l'esprit de concision. Il est plus que souhaitable que nous menions à terme les travaux de cette Commission 8 et nous devons également impérativement traiter le concept de consultation citoyenne et la motion d'ordre Schmid. Dès lors, cet équilibre nous permettra ou devrait nous permettre d'atteindre cet objectif avec efficacité. Merci d'entendre ces quelques mots. Bon appétit.

*La séance est levée à 12h28.*